JEUNE DROITE ET VIEILLE DROITE

AVANT LE CONGRES CATHOLIQUE DE 1909

par

Philippe DEFOSSEZ

Licencié en histoire

Le Congrès Catholique de Malines, en septembre 1909, a déjà eu son historien : le Chanoine Aubert, professeur à l'Université de Louvain, lui consacra naguère quelques solides pages (1). Les circonstances - la célébration du cinquantenaire du mouvement liturgique lancé à Malines par Dom Lambert Beauduin - et les impératifs d'un genre forcément limité l'empêchèrent sans doute d'insister comme il l'eût voulu sur les nombreuses implications politiques d'une assemblée qui s'intitula "Congrès National des Oeuvres Catholiques". Sous sa direction, nous avons poursuivi la recherche entamée (2).

Les années qui marquèrent la fin du XIXe siècle sont parmi les plus fécondes de l'histoire de notre pays. Elles furent marqués par un accroissement de sa puissance économique, au point qu'en 1914 la Belgique était digne de figurer dans le concert des grandes puissances industrielles; des réformes sociales et politiques commencèrent à réduire les injustices et les inégalités dont souffraient les classes populaires; un grand empire colonial fut créé.

Cette période fut aussi la consécration au pouvoir du parti catholique. Celui-ci gouverna le pays pendant trente années, de 1884 à la guerre. S'il conserva le pouvoir si longtemps, c'est peut-être qu'il sut accepter de vivre lui aussi une mutation. Le programme et l'esprit du gouvernement catholique de 1914 sont bien différents de ceux de l'équipe de 1884. Certes, la période est dominée par la fascinante figure de Woeste, génie de la politique conservatrice. Mais de nouvelles générations imposèrent peu à peu des idées qui se

(1) R. AUBERT, "Le Congrès de Malines de 1909", dans *Questions liturgiques et paroissiales*, t. XL, 1959, pp. 222-237.
(2) *Le Congrès Catholique de Malines, 23-26 septembre 1909*, mémoire de licence dactylographié, Louvain, 1970.

traduisirent par des réformes prudentes et progressives qui infléchirent la politique catholique et maintinrent la majorité au pouvoir. Ce courant réformiste était défendu par une petite minorité de catholiques; il s'accéléra cependant sous l'influence du jeune clergé et surtout du pape Léon XIII.

Ces influences de l'Eglise sur la politique belge n'ont rien d'étonnant. Le parti catholique s'était définitivement formé à l'occasion de ce qu'il avait appelé une persécution antireligieuse - la loi scolaire de 1879, dite "loi de malheur" - et ce fut la question religieuse qui marqua une opposition définitive et nette entre libéraux et conservateurs.

Plus tard, lorsque les progressistes parvinrent peu à peu à prendre de l'importance au sein du parti catholique, ce fut encore le souci de défendre les intérêts de l'Eglise qui maintint l'unité dans ce parti qui avait cessé d'être celui d'une seule classe.

La pluralité du parti catholique ne cessa pourtant de s'affirmer, en toutes occasions. Le Congrès catholique de Malines de 1909 la marqua de façon spécialement solennelle. Cette manifestation de vitalité religieuse et politique s'inscrivit dans la tradition, déjà longue, des grands congrès d'oeuvres qui avaient réuni, de 1863 à 1891, responsables et militants catholiques.

Ce furent d'abord les célèbres congrès de Malines de 1863, 1864 et 1867, qui manifestèrent la vitalité du catholicisme libéral - Montalembert y donna le ton en 1863 - et furent pour le Droite l'occasion de se constituer de façon décisive.

En 1863, des divisions étaient apparues entre "catholiques libéraux" et "ultramontains"; les catholiques ne manifestèrent de cohésion qu'autour des "bonnes oeuvres". En 1864, il n'y avait pas encore de plan d'action politique, mais déjà fut constitué un secrétariat permanant, et une *Fédération des Cercles et des Oeuvres* fut envisagée (3). En marge des Congrès, l'intervention de l'archevêque de Malines, le cardinal Sterckx, qui publia en 1864 ses *Lettres sur la Constitution*, et le programme ministériel envisagé par Adolphe Dechamps favorisent la naissance d'un parti catholique constitutionnel (4). Mais la crise ministérielle, rendue inévitable par l'extrême précarité de la majorité du gouvernement Rogier-Frère (deux voix), donna lieu, en août 1864, à des élections qui ne furent pas favorables aux catholiques, et ceux-ci restèrent dans l'opposi-

(3) A. SIMON, *Le Parti Catholique Belge, 1830-1945*, Bruxelles, 1958, p. 79.
(4) *Ibid.*, pp. 79-80.

tion (5). Si l'occasion était manquée, le mouvement était donné : "la portée nettement constitutionnelle du nouveau parti se trouve confirmée; une organisation est en vue" (6).

Les résultats immédiats des premiers Congrès de Malines ne furent pas ce qu'en avaient espéré les promoteurs et les plus progressistes des participants, à savoir l'adoption de projets législatifs tendant à améliorer les conditions de travail des femmes et des enfants. Néanmoins, le parti catholique avait adopté une première ossature en la *Fédération des Cercles Catholiques*, fondée définitivement le 22 octobre 1868; la *Fédération des Sociétés Ouvrières Catholiques* vit ses statuts adoptés à Liège le 25 novembre 1868; la presse catholique fut ranimée, et les voeux exprimés aux Congrès fournirent le point de départ d'un programme concret (7).

Les élections de 1870 ramenèrent les catholiques au pouvoir. Le cabinet d'Anethan (1870-1871), puis le cabinet Malou (1871-1878) s'évertuèrent à mettre en pratique le programme de Dechamps en évitant les querelles politico-religieuses. L'opposition libérale l'emporta pourtant aux élections de 1878; les récriminations et la mauvaise volonté des ultramontains avaient beaucoup contribué à affaiblir le ministère (8).

L'opposition au ministère Frère-Orban (1878-1884) acheva de réaliser l'unité du parti catholique. La loi scolaire de 1879, puis la rupture, en 1880, des relations diplomatiques avec le Saint-Siège enflammèrent les passions. De son côté, Léon XIII avait fait en 1879 une déclaration demandant aux ultramontains d'adhérer sans arrière-pensée au pacte fondamental (9).
La *Fédération des Cercles Catholiques*, dont la couleur trop prononcée aurait pu effrayer les éléments flottants, se vit substituer, pour mener la campagne électorale, une *Union pour le redressement des griefs*. Les élections de 1884 dépassèrent tout ce que les catholiques avaient pu en espérer. Ils obtinrent une majorité écrasante et prirent le pouvoir, qu'ils devaient conserver jusqu'à la guerre (10).

(5) T. LUYKX, *Politieke geschiedenis van België van 1789 tot heden*, Bruxelles, 1964, pp. 148-149.
(6) A. SIMON, *op. cit.*, p. 81.
(7) R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique, 1842-1909*, Louvain, 1958, p. 86.
(8) A. SIMON, *op. cit.*, p. 81.
(9) Ch. TERLINDEN, "Histoire politique interne", dans *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, t. II, Bruxelles, 1929, p. 147.
(10) *Ibid.*, p. 151.

L'*Union pour le redressement des griefs* comptait dans son sein des hommes comme Victor Brants (11), Arthur Verhaegen (12), Georges Helleputte (13), qui, se détachant bientôt des problèmes électoraux qui les avaient réunis, allaient être les principaux tenants de la démocratie chrétienne en Belgique.
Abandonnant dans une mesure plus ou moins grande les idées paternalistes, ils voulaient, comme Mgr Ketteler en Allemagne et, plus tard, Mgr Mermillod au sein de l'Union de Fribourg, faire adopter par les catholiques un programme de justice sociale (14).

Les trois Congrès de Liège de 1886, 1887 et 1890 et le Congrès de Malines de 1891 s'inscrivirent dans ce cadre. Mgr Doutreloux, évêque de Liège, Albert De Mun et Mgr Mermillod illustrèrent de leurs interventions le congrès de 1886. Helleputte y développa une doctrine corporatiste et Michel Levie (15) plaida pour l'assurance obligatoire.
La question des syndicats mixtes où patrons et ouvriers cohabiteraient fut encore agitée au congrès de 1887, mais Verhaegen proposa en 1890 une motion qui en fait consacrait la formule des syndicats ouvriers indépendants (16).
Une lettre du cardinal Manning aux congressistes de 1890 ("Je ne crois pas qu'il soit jamais possible d'établir des rapports pacifiques entre patrons et ouvriers, tant qu'on n'aura pas reconnu, fixé et établi publiquement une mesure juste et convenable règlant les profits et les salaires") fit sensation et émut les catholiques conservateurs.
Les voeux des démocrates chrétiens à propos de la forme des syndicats et au sujet des salaires et de la représentation politique des ouvriers furent repoussés par la majorité conservatrice et paternaliste. Le Congrès de Malines de 1891, suscité par celle-ci, ne put cependant

(11) 1856-1917. Il succéda à Perin à l'Université de Louvain.
(12) 1847-1917. Ingénieur des Ponts et Chaussées à Charleroi puis à Gand. Secrétaire de l'*Union pour le redressement des griefs*, il fonda avec Helleputte la *Ligue Démocratique*, dont il fut le second président. Député de Gand à partir de 1900. Déporté par les Allemands en 1915, il mourut d'épuisement à son retour au pays.
(13) 1852-1925. Professeur à l'Université de Louvain de 1874 à 1911, cofondateur du *Boerenbond* (1890) et premier président de la *Ligue Démocratique*, il fut député à partir de 1889, plusieurs fois ministre à partir de 1907.
(14) M. DEFOURNY, "Histoire sociale", dans *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, t. II, Bruxelles, 1929, pp. 311-314.
(15) 1851-1939. Avocat et industriel, Michel Levie fut l'organisateur des oeuvres sociales de l'arrondissement de Charleroi. Député en 1900, ministre des Finances de 1911 à 1914, ministre d'Etat en 1918.
(16) M. DEFOURNY, *op. cit.*, pp. 316-319.

s'écarter des directives pontificales publiées dans *Rerum Novarum* le 15 mai 1891 (17). Toutefois l'objet des travaux de ce dernier congrès fut étroitement limité. En effet, "Par une prudence peut-être excessive et afin d'éviter tout conflit grave entre l'assemblée et "les catholiques dévoués que la confiance royale a investis du gouvernement du pays", les questions relatives à l'action gouvernementale furent impitoyablement écartées du programme. A tous les voeux appelant une réforme législative en quelque domaine, la commission centrale et les bureaux des sections opposèrent une fin de non-recevoir" (18).

Les idées lancées à Liège et à Malines inspirèrent cependant directement l'effort législatif du gouvernement. En décembre 1889, fut enfin votée la loi réclamée en vain dès 1863 par Ducpétiaux et qui inaugurait une timide règlementation du travail des femmes et des enfants. La personnification civile des unions professionnelles, réclamée par le congrès de 1890, fut l'objet d'une loi en mars 1898. Le repos dominical, dont il fut question aux trois sessions de Liège, fut finalement voté en juillet 1905.

Quelques semaines avant la promulgation de *Rerum Novarum* avait été fondée la *Ligue Democratique Belge* (le 30 mars 1891). Héritière directe de la *Fédération des Sociétés Ouvrières Catholiques*, elle fut présidée par Helleputte et s'attela immédiatement à la poursuite d'objectifs politiques. Le Congrès de Malines de 1891 lui fit bon accueil et recommanda la constitution de ligues catholiques et "antirévolutionnaires" (c'est-à-dire antisocialistes) et leur affiliation à la *Ligue Démocratique* (19).

Les conservateurs se distancieront cependant le plus en plus nettement de celle-ci lorsqu'il deviendra manifeste que les démocrates entendaient faire campagne non seulement contre les socialistes mais surtout pour une série de réformes, constitutionnelles et sociales. La discussion sur le suffrage universel sera l'occasion de luttes farouches entre la *Ligue* et la *Fédération des Cercles et Associations Catholiques*, dont le président, Charles Woeste, prétendait régenter le parti catholique.

Ce dernier refuse à la *Ligue* le droit à l'existence et écrit même au cardinal-archevêque de Malines pour le prier de recommander aux ouvriers de voter conservateur. Lorsque Beernaert se déclara partisan de la représentation proportionnelle, ce qui provoqua la chute de son

(17) R. REZSOHAZY, *op. cit.*, pp. 106-107.
(18) M. DEFOURNY, *Les congrès catholiques en Belgique*, Louvain, 1908, p. 259.
(19) R. REZSOHAZY, *op. cit.*, pp. 201-203.

ministère, il bénéficia de l'appui sans réserve des démocrates-chrétiens. Ceux-ci voyaient dans la représentation proportionnelle le moyen d'échapper à l'inquisition conservatrice et à la collusion électorale avec les bourgeois catholiques, qui rendait la *Ligue* suspecte aux ouvriers (20). Le projet n'aboutit pas. Au grand scandale des démocrates, Helleputte soutint Woeste dans son opposition au ministère Beernaert (21).

Les luttes entre conservateurs et démocrates suscitèrent l'intervention de l'épiscopat et du Saint-Siège, que chaque faction entendait compromettre pour sa cause. Les évêques étaient soucieux de maintenir l'unité du parti catholique. Ils déclarent bien que ce parti n'est pas celui de l'Eglise, mais ils ne manquent pas d'intervenir chaque fois qu'ils estiment que l'intérêt de la religion est en jeu. "Parce qu'ils n'avaient en vue que cet intérêt, écrit Mgr Simon, les évêques, malgré leur évidente influence sur le parti catholique et son activité, ont cru pouvoir déclarer continuellement qu'ils ne faisaient pas de politique" (22). Le Saint-Siège n'est pas non plus tenu à l'écart des luttes politiques. Parfois il intervient d'initiative, comme ce fut le cas pour les lois scolaires de 1879. Le plus souvent, on le prie de prendre parti. Woeste multiplie les rapports au Vatican; Léopold II écrit lui-même au pape pour lui narrer les difficultés causées par les démocrates-chrétiens. Léon XIII, pour sa part, reconnut en juillet 1895 le bien-fondé des revendications démocratiques et se prononça confidentiellement en faveur de l'autonomie des sociétés ouvrières sur le plan économique et, sur le plan politique, pour une répartition équitable de la liste électorale catholique entre les divers groupements d'intérêts en présence. Mais l'opposition de Woeste, qui s'appuyait sur les évêques conservateurs, Mgr Waffelaert, de Bruges (1895-1931), Mgr Du Rousseaux, de Tournai (1879-1897), et Mgr Decrolière, de Namur (1892-1899), réussit à empêcher la publication et la diffusion des directives pontificales. Le cardinal Goossens (Archevêque de Malines de 1884 à 1906), Mgr Doutreloux, évêque de Liège (1879-1901) et Mgr Stillemans, de Gand (1889-1916), penchant pour les démocrates, l'épiscopat constata son désaccord et prit, sauf exceptions locales, une attitude d'attente (23).

Malgré une opposition permanente, un *modus vivendi* s'établit entre démocrates et conservateurs, qui laissa le gouvernement en

(20) *Ibid.*, pp. 207-210.
(21) T. LUYKX, *op. cit.*, p. 208, relève les diverses factions en présence lors de la discussion de la représentation proportionnelle.
(22) A. SIMON, *op. cit.*, pp. 50-52.
(23) R. REZSOHAZY, *op. cit.*, pp. 238-241.

dehors de la querelle et lui conserva l'appui de tous les catholiques. Les élections de 1894 avaient, comme conséquence de l'introduction du suffrage universel mitigé (système du vote plural), amené à la Chambre une douzaine de démocrates-chrétiens. Huit d'entre eux coordonnent leurs activités et forment un "groupe démocratique" qui se réclame de la *Ligue*. La discussion du projet de loi communale révèle cependant la faiblesse de la position des représentants démocrates, qui votent à contre-coeur une loi tendant à exclure les ouvriers, titulaires d'un seul vote, de la gestion des grosses communes, où les propriétaires pourront détenir jusqu'à quatre voix. Désavoué, Helleputte donnera sa démission de président de la *Ligue*. Verhaegen le remplace en septembre 1895 (24). La *Ligue* avait traversé une grande crise, où elle avait bien manqué perdre son âme.

Les élections communales se firent sous le nouveau régime, en novembre 1895. L'intervention de Léon XIII permit aux démocrates d'être admis sur les listes catholiques. A Alost, l'abbé Daens et ses partisans furent victimes de procédés assez ignobles de la part des conservateurs, et la lutte atteignit un tel paroxysme que la *Ligue* préféra ne pas intervenir. Une trève intervint cependant en 1896, à l'approche des élections législatives. Les catholiques resserrent les rangs. Woeste institue même au sein de la *Fédération des Cercles* une commission chargée d'élaborer un programme social. Mais il entend toujours assimiler la démocratie chrétienne. Localement cependant, comme à Bruxelles où les conservateurs affranchissent les démocrates de toute tutelle et leur offrent plusieurs places sur la liste électorale, un accord est possible. Les élections des 5 et 12 juillet amènent à la Chambre 111 députés catholiques sur 152; parmi eux, 14 démocrates de diverses tendances sont élus (25).

Restait le règlement définitif des rapports entre démocrates et conservateurs au sein du parti catholique. La *Ligue démocratique* délègue Helleputte au congrès de la *Fédération des Cercles et Associations*, à Saint-Trond, à la mi-mai 1897. Celui-ci propose d'instaurer dans chaque circonscription électorale un comité mixte qui rassemblerait les divers mouvements et leur assurerait une part équitable d'influence. Bon gré mal gré, Woeste se décide à une rencontre avec les démocrates, en octobre 1897. Mais il maintient ses positions et, malgré l'intervention des évêques, la "formule de Saint-Trond" n'est pas acceptée par les conservateurs.
Ca et là cependant, la préparation des élections de 1898 donnera lieu à la constitution de comités mixtes ou à des accords qui seront

(24) *Ibid.*, pp. 230-236.
(25) *Ibid.*, pp. 245-259.

respectés. Les démocrates conservent leurs élus et gagnent de nouvelles sympathies (26).

Ce succès les pousse à défendre une nouvelle fois les propositions de Saint-Trond. Dans une brochure, *Les élections de 1898*, Arthur Verhaegen dénonce la politique anti-unioniste de certains conservateurs et reprend l'idée des comités mixtes. Woeste lui donne la réplique dans la *Revue générale*, et assimile les démocrates aux daensistes, dont le chef vient d'être condamné par son évêque. Mais le cardinal Rampolla écrit au président de la *Fédération* pour lui signifier que ses idées ont mécontenté Léon XIII. Soutenu par Mgr Waffelaert, Woeste parvient à éviter un désaveu public des évêques, mais il est réduit à l'expectative, et il est clair désormais que les démocrates jouissent de l'estime et de la confiance du pape (27).

Peu avant que Woeste ne publie son fâcheux article (daté d'octobre 1898), une initiative parallèle à celle de Verhaegen, peut-être inspirée par lui, avait été prise par un journal brugeois, la *Patrie*, sympathique aux démocrates.
Celle-ci publia un plaidoyer en faveur d'un congrès général des catholiques, semblable aux congrès annuels des catholiques allemands (*Katholikentage*). Signalant les nombreux points communs des programmes de la *Fédération* et de la *Ligue*, la *Patrie* ne voyait "aucun obstacle avouable" pour s'opposer à la réalisation d'un tel projet.

> "Peut-être, ajoutait-elle, formulera-t-on une objection : la mutuelle indépendance. Répondons-y d'avance. Il est bien entendu que la réalisation de ce désir ne porterait aucune atteinte à l'autonomie des deux Fédérations... Ce serait fini de parler d'union si, l'an prochain, Fédération des Associations catholiques et Ligue démocratique se réunissaient en un seul grand congrès national. On ne parlerait plus d'union, parce qu'on l'aurait, tangible, sincère et fraternelle. L'effet serait considérable, car la démonstration aurait une portée qui ne tromperait personne" (28).

Le *Courrier de Bruxelles*, qui passait avec raison pour être le porte-parole de Woeste, répondit qu'il était également partisan de l'union, l'union bien comprise, naturellement :

> "Notre excellent confrère croit que l'union sortirait d'un tel Congrès. Nous voudrions l'espérer comme lui et nous épuiserons, le cas échéant, tous nos efforts pour amener ce résultat désirable; mais, il faut bien le dire, nous

(26) *Ibid.*, pp. 273-278.
(27) *Ibid.*, pp. 285-286.
(28) *La Patrie*, 17-18 septembre 1898.

ne saurions avoir cette confiance aussi longtemps qu'on parlera "d'autonomie" et "d'indépendance mutuelle". En dehors du principe d'unité il n'y a pas, sur le terrain politique, d'organisation durable. Car sans lui, pas de discipline... Telle est bien la solution qui s'impose si l'on veut rendre à l'armée catholique toute son activité : Unité dans la direction et l'action politique, diversité et autonomie dans l'organisation des oeuvres particulières, sociales, économiques ou autres qui sollicitent le zèle des catholiques".

Et le *Courrier de Bruxelles* de se montrer décidé à accueillir magnanimement les brebis repentantes qui se décideraient à rejoindre la *Fédération*... (29)
Le *Bien Public*, conservateur modéré gantois, se montra beaucoup plus nuancé et plus ouvert :

"Notez que la *Patrie* ne demande pas la suppression de la *Ligue démocratique*, mais son entente avec la *Fédération des Cercles*. C'est en ces termes, en effet, que le problème de l'union se pose. Hors de là, il ne se résoudra jamais. D'ailleurs, l'union suppose un assentiment commun; ce qui exclut l'hypothèse d'une abdication." (30).

Après quelque hésitation à se dévoiler, le *Volk*, organe attitré de la *Ligue démocratique*, écrivit que les démocrates applaudissaient de tout coeur à cette idée d'un congrès national du parti catholique (31). Cette prudence cachait un autre désir, que la *Patrie* se chargea d'exprimer : celui de voir Beernaert prendre en mains les opérations, réunir le Congrès et opérer l'union souhaitée (32). Rien ne pouvait être aussi désagréable à Woeste.

Arthur Verhaegen, soucieux de pousser l'avantage acquis et de profiter des récents déboires de Woeste, se rendit à Rome, où il séjourna du 22 au 27 novembre 1898. Rencontrant le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, il lui exposa les efforts de la *Ligue démocratique* en vue de l'union. Offrant sa démission de président de la *Ligue* "pour permettre l'unité prônée par M. Woeste", il s'entendit répondre par le cardinal que le Saint-Siège approuvait son action.
Au cours d'une seconde audience, Verhaegen remit à Rampolla une note priant le pape de "susciter en Belgique la tenue d'un congrès catholique nationale, auquel tous les groupements catholiques seraient invités à participer". Rampolla répondit que le pape devait

(29) *Le Courrier de Bruxelles*, 21 septembre 1898.
(30) *Le Bien Public*, 22 septembre 1898.
(31) *Het Volk*, 6 octobre 1898.
(32) *La Patrie*, 22 et 25 novembre 1898.

être très prudent; il pourrait se borner à recommander l'union et la concorde. Les évêques proposeraient le Congrès et le pape approuverait (33).

Poursuivant ses visites, Verhaegen rencontra Mgr de T'Serclaes, recteur du Collège belge, très influent auprès de Léon XIII, le P. Brandi, rédacteur en chef de la *Cività Cattolica*, dont il s'assura l'appui, le baron d'Erp, ministre plénipotentiaire de Belgique auprès du Vatican, qui lui signala que Woeste se faisait tenir au courant de ses démarches (34).

Le cardinal Ferrata, ancien nonce à Bruxelles, ami de Woeste, dissuade lui aussi Verhaegen de démissionner. "Si M. Woeste résiste, c'est qu'il a un caractère entier, à côté de toutes ses brillantes qualités". Verhaegen se plaignant de l'hostilité royale, Ferrata lui fit remarquer que si Woeste ne changeait pas de position, le roi pourrait être amené aux idées défendues par les démocrates.

Le cardinal V. Vannutelli, ancien auditeur en Belgique, approuva l'idée du Congrès catholique. Il prévint Verhaegen que, lors d'un passage à Bruxelles, il avait trouvé Léopold II "débordant d'hostilité contre la *Ligue* et les démocrates scissionnaires (daensistes) qu'il confond".

Ancien nonce aux Etats-Unis, le cardinal Satolli déclara tout bonnement que "le système de M. Woeste ne tiendrait pas un jour en Amérique"; quant au Roi, le cardinal pensait qu'il fallait lui suggérer de tenir davantage compte de la position de l'épiscopat (35).

Pour mieux rendre compte de l'urgence de l'union, et peut-être aussi pour compromettre Woeste aux yeux du Saint-Siège, Verhaegen n'hésita pas à laisser entrevoir la possibilité d'un cartel des conservateurs et des libéraux, qui ne manquerait pas, en réaction, de profiter au parti socialiste (36).

A vrai dire, Woeste avait lui-même, soit par chantage, soit par exagération, fait présager la désertion de la bourgeoisie catholique

(33) *Papiers Verhaegen*, II/4, fos. 5-8 (original chez le baron Verhaegen, à Gand; microfilm aux séminaires d'histoire contemporaine de l'Université catholique de Louvain et de l'Université de Gand et aux Archives générales du Royaume).
Cette relation du voyage à Rome, certifiée "aussi conforme à la vérité que cela m'a été possible" est de la main de Verhaegen et signée par lui; elle tient en un petit cahier de 31 pages. Une copie fut transcrite à l'intention de Michel Levie : cfr J. LEVIE, *Michel Levie et le mouvement chrétien social de son temps*, Paris-Louvain, 1962, note 1. Il est probable que d'autres copies circulèrent parmi les démocrates-chrétiens.
(34) *Ibid.*, fos. 10-11.
(35) *Ibid.*, fos. 11-18.
(36) *Ibid.*, fos. 6-7 et 17.

vers le libéralisme, dans une lettre adressée à Mgr Waffelaert (37).

A l'intention de Léon XIII, Verhaegen rédigea une note qu'il remit à Rampolla et qui contenait l'essentiel de l'idée du Congrès :

"Humble prière que Sa Sainteté le Pape daigne, si Elle agrée ce moyen, susciter la tenue à Malines, en 1899, sous les auspices de S.E. le cardinal-échevêque de Malines et avec le concours de NN. SS. les évêques belges, d'un congrès catholique national auquel les divers groupements catholiques, notamment la *Fédération des Cercles et Associations catholiques*, la *Ligue démocratique belge* et les ligues agricoles seraient invitées à prendre part et à délibérer sur les meilleurs moyens d'unir leurs efforts pour la défense des grands intérêts religieux et patriotiques, tout en conservant, suivant les lieux et d'après les intérêts spéciaux qu'elles représentent, la liberté de leur existence propre. Ce Congrès aurait pour président effectif un homme en vue, non mêlé aux difficultés actuelles, p. ex. M. Beernaert ou M. le duc d'Ursel. Il serait soigneusement préparé d'avance par des réunions auxquelles les chefs des divers groupements seraient invités." (38).

Reçu en audience par le souverain pontife, Verhaegen suggèra que les instructions papales de 1895 au sujet de l'union des catholiques en Belgique pourraient servir de motif à la tenue d'un Congrès. Faisant pour le pape le bilan de ses partisans et de ses adversaires, il constata que les démocrates avaient l'appui des évêques, des principaux journaux catholiques et d'une partie des ministres : de Favereau (39), Nyssens (40), peut-être Schollaert (41). Woeste s'appuyait sur le Roi et la Cour, une partie du gouvernement, une partie de la classe possédante, surtout les industriels. Mais son intransigeance avait fortement entamé son crédit et il se créait un vaste mouvement d'opinion en faveur des démocrates (42).
Léon XIII accepta d'écrire aux évêques pour leur faire part de son désir de voir se tenir un Congrès, et insista pour qu'il soit "très bien préparé". En conclusion, il exhorta cordialement Verhaegen à ne pas se laisser décourager et à poursuivre son travail au sein de la *Ligue*.
Lors de la traditionnelle audience chez le secrétaire d'Etat, au sortir

(37) Ch. WOESTE, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, t. II, Bruxelles, 1933, p. 149.
(38) *Papiers Verhaegen*, II/4, fos. 21-22.
(39) 1856-1922. Ministre des Affaires étrangères de 1896 à 1907.
(40) 1855-1901. Ministre de l'Industrie et du Travail de 1895 à 1899. C'est lui qui avait mis au point la formule du vote plural, qui avait introduit les ouvriers dans le corps électoral.
(41) 1851-1917. Ministre de l'Intérieur de 1895 à 1899; Président de la Chambre de 1901 à 1908; Chef du Cabinet de 1908 à 1911.
(42) Verhaegen s'exagérait sans aucun doute l'unanimité toute relative de l'épiscopat autour de la *Ligue*.

de son entrevue avec Léon XIII, Verhaegen manifeste une grande confiance :

"Tous les catholiques se souviennent non sans émotion des anciens congrès catholiques. Tous les groupes y viendront, si le désir du Pape est clairement exprimé. Il faut que l'on ne puisse pas épiloguer et que l'on sache que le Pape a conseillé la chose aux évêques. Peut-être M. Woeste ne viendra-t-il pas et se retirera-t-il. Les choses n'en iraient que mieux s'il était remplacé à la *Fédération des Cercles* par un homme plus disposé à suivre les conseils des évêques, par exemple M. Helleputte." (43).

Verhaegen, qui voyait déjà l'égalité et l'indépendance de la *Ligue démocratique* et de la *Fédération des Cercles* affirmées solennellement par le Congrès et rêvait même de l'effacement de Woeste, dut bientôt déchanter. Le réveil fut cruel.

Woeste, informé par la nonciature du voyage de Verhaegen à Rome, se doutait bien de ce qui l'attendait et avait déjà préparé sa riposte. Avec sa suffisance habituelle, il se vante dans ses *Mémoires* du torpillage du projet :

"Dès son retour (de Verhaegen), M. Beernaert, en sortant un jour de la Chambre, exprima le désir d'entretenir M. de Lantsheere (44), et comme je me trouvais à proximité, il ajouta : "Cela regarde aussi M. Woeste". Néanmoins je me tins à l'écart. Le lendemain, M. de Lantsheere me fit connaître que M. Beernaert lui avait parlé du projet de Congrès catholique, qu'il s'en était montré très partisan, mais que lui, M. de Lantsheere, l'avait déconseillé. Je répondis que tel était également mon avis; que je le priais de communiquer cette appréciation à M. Beernaert, et que, si le projet prenait corps, je le combattrais au sein de la Fédération. Il est probable que M. Beernaert comptait être président du Congrès; sa présidence avait du reste été annoncée dans la *Patrie* de Bruges, qui recevait des renseignements de la Ligue démocratique; mais après que M. de Lantsheere et moi, nous eûmes témoigné notre réprobation, le projet tomba à l'eau." (45).

Il est probable que Verhaegen commit une lourde faute tactique en agissant sur les milieux parlementaires avant même que l'épiscopat se soit prononcé; Woeste put ainsi le prendre de vitesse et manifester une opposition dont les évêques durent bien tenir compte. Ceux-ci se réunirent à Malines le 22 décembre 1898. Ils repoussèrent l'idée du

(43) *Papiers Verhaegen*, II/4, fos. 23-31.
(44) 1862-1912. Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain, Léon de Lantsheere fut député de Bruxelles de 1900 à sa mort. Il fut ministre de la Justice de 1908 à 1911.
(45) Ch. WOESTE, *Mémoires...*, t. II, p. 152.

Congrès, en invoquant qu'ils "devaient tenir compte de cette situation de fait et qu'ils ne pouvaient intervenir, en une matière au fond politique, lorsqu'ils n'étaient pas sûrs d'être suivis par tous". Ecrivant à Helleputte pour lui annoncer la chose, Verhaegen se montre très amer :

> "En somme, les évêques ont peur de M. Woeste et semblent le ménager. Ce serait parfait si par là nous n'allions pas à la déroute de la démocratie catholique en Belgique, obligée de reculer chaque jour et de s'effacer. Je ne crois pas pouvoir ni devoir accepter la responsabilité de continuer à diriger, dans ces conditions, la barque démocratique" (46).

Lors d'une entrevue avec le cardinal Goossens, juste après Noël, Verhaegen s'entend dire que les évêques approuvent la *Ligue*, mais que cette approbation ne pourra se manifester autrement qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Le pauvre Verhaegen, comprenant qu'il n'a plus rien à espérer, estime le problème insoluble et expose en ces termes la situation à Helleputte :

> "En présence du daensisme qui se relève et de l'espèce de réaction conservatrice qui s'est produite à l'ombre de notre énorme majorité à la Chambre, il faut ou bien reprendre vigoureusement l'offensive, là où c'est nécessaire, au risque de nous voir taxés de "daensistes", ou bien disparaître et devenir réellement ce que nous tendions déjà à être, une bonne petite section de la Fédération Woeste.
> Je ne me sens plus le crédit voulu pour remonter la pente que j'ai moi-même descendue, espérant toujours atteindre l'union si désirée et, d'autre part, je n'ai pas la vertu de réduire la ligue à ce que Woeste demande d'elle, ni la pensée que, dans ces conditions, elle serait encore utile. Donc je n'ai qu'à me retirer. Connaissez-vous quelqu'un à qui nous puissions songer pour la présidence ? " (47).

La réunion du bureau de la *Ligue*, le 22 janvier 1899, examine la démission de Verhaegen. A la demande de tous les participants, celui-ci la retire et accepte de faire une nouvelle tentative en vue de réaliser le Congrès. On décide de ne pas mettre les évêques en demeure de choisir entre un Congrès ou la démission du président (48).

(46) Lettres de Verhaegen à Helleputte, 24 et 29 décembre 1898, *Archives générales du Royaume, Fonds Schollaert-Helleputte*, 111 (cité *F.S.H.*).
(47) *Ibid.*
(48) *Verslagboek der Volksbond*, (photocopie au Séminaire d'Histoire Contemporaine de l'Université Catholique de Louvain), 22 janvier 1899.

Le Congrès de la *Ligue démocratique*, tenu à Bruxelles (49) le 24 septembre 1899, offre l'occasion d'un nouvel essai. Le bureau de la *Ligue* avait invité, outre les affiliés, les membres des principales associations catholiques du pays et ceux des ligues agricoles. Avec ceux-ci, on décida la constitution d'un comité provisoire d'union, qui reçut pour mission :

"1° de rechercher sur quelles bases l'union pourrait être établie de la façon la plus durable et la plus avantageuse entre les grands groupes catholiques dont les événements ont amené la formation;
2° de transmettre le résultat de ses travaux aux bureaux des grands groupes catholiques en priant ces derniers d'étudier la question et de lui faire connaître le résultat de leurs délibérations;
3° de transmettre également le résultat de ses travaux, pour information, aux associations représentées à l'assemblée générale du 24 septembre 1899;
4° de convoquer éventuellement une assemblée générale des catholiques belges qui adhéreraient à l'union projetée et d'y faire rapport sur les résultats de sa mission" (50).

Le comité provisoire d'union, présidé par le sénateur Léger (51), se réunit le 22 novembre et formula un avant-projet d'accord qui reconnaissait l'existence de trois grandes entités au sein du parti catholique : la *Fédération des Cercles*, la *Ligue démocratique* et les ligues agricoles (ce pluriel désignait en fait surtout le *Boerenbond*), et les organisations de l'espèce non affiliées à ces grandes fédérations. Le comité proposait en outre la création d'un *Comité catholique national*, qui serait appelé à jouer un grand rôle. Ce *Comité* serait composé d'un nombre égal de délégués des grandes associations, de délégués des groupes parlementaires catholiques du Sénat et de la Chambre, et de représentants de la presse catholique.
Son rôle aurait été de maintenir l'union entre les groupes, d'assurer la

(49) On avait demandé à Mgr Waffelaert de tenir ce congrès à Bruges (*ibid.*, réunion du bureau, 10 avril 1899), mais, après réflexion, celui-ci refusa, ce qui ne devait laisser à Verhaegen aucune illusion sur l'appui concret que lui ménageaient certains évêques.
(50) A. VERHAEGEN, *Vingt-cinq années d'action sociale*, Bruxelles, 1911, p. 330.
(51) Le comité fut ainsi composé :
Pour les associations conservatrices : MM. Nerincx, député; Ryckmans, avocat à Anvers; Léger, sénateur; Harmignie, avocat à Mons.
Pour les ligues agricoles : MM. l'abbé Mellaerts, l'abbé Smets, Tibbaut, député; baron della Faille d'Huysse, sénateur.
Pour la *Ligue démocratique belge* : MM. Renkin, Levie et de Ponthière, avocats; Verhaegen, député permanent.
Cfr. A. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 253.

coordination des associations avec les droites parlementaires, et de "rechercher les moyens de réunir annuellement des assemblées générales des catholiques, à l'exemple des congrès allemands" (52).

Par un de ces coups de force dont il avait le secret, Woeste, comprenant que si le projet réussissait il n'aurait plus grand'chose à dire (53), réunit la *Fédération des Cercles* et jette spectaculairement sa démission dans la balance. "Comment," disent ses partisans, "pourrions-nous laisser le vieux chef s'en aller pour complaire aux démocrates ? ". Réélu, Woeste règle son compte au projet de réorganisation du parti catholique, qu'il fait rejeter dans les oubliettes. Il va même jusqu'à fonder au sein de la *Fédération* une section ouvrière, qui ne réussira d'ailleurs jamais à faire concurrence à la *Ligue* (54).

Une nouvelle fois, l'union souhaitée n'a pas eu lieu; les démocrates sont lassés de voir leurs efforts échouer. Le problème restera sans solution pour quelques années encore : il faudra attendre 1903 pour qu'on reparle du projet de congrès catholique.

*
* *

Les premiers échecs n'avaient pas entièrement découragé les promoteurs du Congrès et de nouvelles tentatives de rassemblement des catholiques eurent encore lieu. Elles se heurtèrent à nouveau à l'intransigeance farouche de Woeste, qui pourtant se rendait bien compte qu'il ne lui était plus possible d'annexer la démocratie chrétienne à sa *Fédération*.

Les 25 et 26 mars 1901, se tint à Bruxelles un congrès d'oeuvres régionales. Le cardinal Goossens en avait confié la présidence à Beernaert. Prétextant la forte part laissée à la démocratie chrétienne dans la direction de ce congrès, "les catholiques les plus marquants" s'abstinrent et le Congrès fit long feu (55).

Les élections de 1900 avaient amené Verhaegen et Levie à la

(52) A. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 331.
(53) "Ce Metternich réduit aux dimensions de la politique belge avait tous les talents d'un bon chef et tout l'amour-propre et l'orgueil d'un mauvais" (R. REZSOHAZY, *op. cit.*, p. 209).
(54) *Ibid.*, pp. 291-292.
(55) Ch. WOESTE, *Mémoires...*, t. II, p. 206.

Chambre; Renkin (56) et Carton de Wiart (57), députés démocrates-chrétiens de Bruxelles, furent réélus; pour l'ensemble du pays, neuf démocrates se retrouvent députés (58); autour d'eux se groupent plusieurs sympathisants. Si l'organisation nationale du parti catholique ne consacre pas le dualisme, celui-ci est pourtant une réalité sur le plan des arrondissements électoraux, où la consultation se déroule sous le signe de nombreuses alliances locales entre démocrates et conservateurs (59). La *Ligue démocratique* ne se bat plus pour faire reconnaître son droit à l'existence, mais bien pour accroître son influence. Les élections de 1902 devaient augmenter le nombre des députés démocrates (60).

Par contre, la mort de Mgr Doutreloux (25 août 1901), puis celle de Léon XIII (20 juillet 1903) éprouvèrent affectivement et politiquement les démocrates. A Liège, Mgr Rutten, "veritable Woeste en soutane", ralluma les querelles et obligea les démocrates à s'affilier à la réactionnaire *Union catholique*, ce qui devint chose faite en janvier 1904 (61).

Pie X et Merry del Val ont succédé à Léon XIII et Rampolla. Verhaegen leur rend visite en octobre 1903. Sans parler d'un Congrès catholique, il demande au pape une confirmation des encouragements prodigués à la *Ligue* par le précédent pontife. Pie X, pour favoriser l'union, "approuve entièrement que, sur le terrain politique, tout en gardant l'autonomie de sa sphère d'action, la ligue démocratique belge ait soin de subordonner ses intérêts particuliers à l'intérêt général, et que, sur des listes communes et en parfait accord avec les chefs autorisés du parti catholique belge, cette association puisse présenter des candidats toutes les fois que les circonstances locales le permettent" (62). Si Verhaegen est satisfait de voir

(56) 1862-1934. Avocat. Député de Bruxelles de 1896 à sa mort. Ministre sans interruption de 1907 à 1920, où il est fait Ministre d'Etat. Premier Ministre en 1931-1932.

(57) 1869-1951. Avocat, fondateur en 1894 de la revue littéraire *Durendal*, Henry Carton de Wiart fut député de Bruxelles de 1896 à sa mort. Plusieurs fois ministre, ministre d'Etat en 1918, Premier Ministre en 1920-1921.

(58) Ce sont : Van den Broeck à Anvers; Renkin, Carton de Wiart, L. de Lantsheere à Bruxelles; Levie à Charleroi; Verhaegen à Gand; Ch. de Ponthière à Liège; Delporte à Mons et Mabille à Soignies. Alexandre Braun est élu sénateur de Bruxelles.

(59) R. REZSOHAZY, *op. cit.*, pp. 298-301.

(60) Melot est élu à Namur, le baron Ruzette à Bruges; Huyshauwer retrouve à Gand le siège perdu en 1900. Cfr R. REZSOHAZY, *op. cit.*, p. 309.

(61) *Ibid*, p. 336.

(62) Merry del Val à Verhaegen, 29 octobre 1903, lettre publiée dans A. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 289.

reconnus les droits de la *Ligue* à proposer des candidats, Woeste et Mgr Rutten estiment que la formule "chefs autorisés" ne vise que les responsables de la *Fédérations des Cercles*. La confusion persiste après que Pie X, reprenant les formules de l'encyclique *Graves de communi* qui visait les démocrates italiens, publie un *Motu proprio* dont Mgr Rutten prétend qu'il concerne également les catholiques belges (63).

Une note confidentielle émanant du Vatican et adressée aux évêques en date du 20 décembre 1904 provoque, lorsqu'elle est communiquée aux hommes politiques, une indignation indescriptible parmi les démocrates. Les députés, dit la note pontificale, ne porteront aucun projet de loi susceptible de diviser les catholiques; ils voteront sous la direction du gouvernement; les candidats démocrates seront choisis de façon à ne pas nuire au succès de la liste (64).

Cette intempestive intervention romaine suscite un tel tollé parmi les démocrates et leurs amis que le Vatican leur envoie des explications lénifiantes, qui en fait annulent la note. Bien plus, l'expression de "chefs autorisés" employée dans le document pontifical vise aussi bien, est-il précisé, les chefs démocrates que les chefs conservateurs (65). La question est définitivement réglée en mars 1905 lorsque Verhaegen, adressant au pape une lettre d'hommage, y exprime ses positions, notamment le fait que l'entente doit se réaliser au plan des circonscriptions électorales. La réponse de Merry del Val est une approbation, qui est communiquée aux évêques et met fin à la controverse (66).

En 1903, la reprise des négociations avec les conservateurs fut proposée à plusieurs reprises par les démocrates partisans du Congrès. Dans une interview à la *Dépêche*, Carton de Wiart évoqua "les admirables assises que tiennent chaque année les catholiques allemands", ces "assemblées générales qui réunissent sans distinction tous les congressistes et provoquent d'admirables manifestations de dévouement à la grande cause commune", et souhaita qu'un "même esprit de conciliation et d'union" présidât un jour au groupement des forces catholiques belges (67).

D'autre part, au retour du congrès de Cologne, le sénateur Alexandre

(63) Ce *Motu proprio*, daté du 18 décembre 1903, est largement cité par A. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 291.
(64) R. REZSOHAZY, *op. cit.*, pp. 341-342.
(65) *Ibid.*, pp. 342-343.
(66) A. VERHAEGEN, *op. cit.*, pp. 294-296.
(67) *La Dépêche*, 3 février 1903.

Braun (68) publiait dans la *Revue Générale* un compte-rendu très élogieux de la manifestation des catholiques allemands, où il relança l'idée du Congrès : "La leçon du congrès de Cologne ne serait pas perdue pour nous si, dès à présent, nous songions de ce côté-ci de la frontière à un Ve congrès de Malines pour 1905" (69).

Au Congrès de la *Ligue démocratique*, réuni les 27 et 28 septembre 1903, Helleputte proposa qu'on réunisse en Belgique "tous les ans si c'est possible, un congrès général des catholiques faisant appel à toutes les oeuvres, à toutes les organisations catholiques" (70). Il s'agirait d'un congrès *laïque*, réuni à l'initiative des responsables des diverses associations catholiques. Verhaegen approuva l'idée; il s'apprêtait précisément à écrire à Rome :

> "J'estime que l'idée de s'en remettre aux évêques pour convoquer un congrès général n'est pas heureuse et ne vaut pas la vôtre. En effet, j'ai sous les yeux tous les détails de mon voyage à Rome en novembre 1898 et les lettres échangées, dès mon retour, pour faire accueillir par S.E. et les évêques, conformément au désir du Pape et du Cal Rampolla, l'idée d'un Congrès général qu'ils organiseraient. C'a été un échec complet. Et ce le sera encore, si on demande aux évêques de faire une chose qui irritera M. Woeste. Aussi vais-je demander un bref pour la L.D.B. et rien d'autre. Nous tâcherons de former un comité et nous lui demanderons de convoquer toutes les oeuvres à un Congrès catholique général" (71).

On put croire un moment que les conservateurs accepteraient cette idée. La réunion du bureau de la *Fédération des Cercles* se tint les 26 et 27 octobre. D'après certaines indiscrétions, le *Pays Wallon* crut pouvoir annoncer que "les membres de la Fédération se seraient montrés favorables à ce projet d'un Congrès catholique et auraient décidé de soumettre à un sérieux examen les propositions que la Ligue jugerait opportun de lui faire" (72).
Woeste fit immédiatement remettre à la presse un communiqué plus réservé :

> "Les délégués... ont été unanimes à déplorer les divisions qui, après s'être manifestées au Parlement, ont trouvé des échos au-dehors, et à émettre le voeu que les catholiques se serrent autour du gouvernement pour ne pas compromettre le sort de la bataille électorale prochaine. Ils ont reconnu

(68) 1847-1935. Avocat, Alexandre Braun fut sénateur de Bruxelles de 1900 à 1929. Il fut nommé Ministre d'Etat en 1925.
(69) A. BRAUN, "La 50e assemblée générale des catholiques allemands à Cologne", dans *Revue générale*, t. LXXVIII, 1903, p. 615 (oct. 1903).
(70) *Le Journal de Bruxelles*, 2 octobre 1903.
(71) Verhaegen à Helleputte, 7 octobre 1903, *F.S.H.*, 116.
(72) *Le Pays Wallon*, 28 octobre 1903.

que d'ici-là il ne pouvait être question de réunir un congrès catholique. L'opportunité d'un congrès sera, le cas échéant, examinée plus tard; aucune décision n'a donc été prise à ce sujet" (73).

La presse fit un accueil dans l'ensemble favorable au projet de congrès. Le *Journal de Bruxelles*, allant un peu vite en besogne, opposa les divisions du parti libéral à l'unanimité des catholiques en faveur du congrès (74). Pour sa part, le *Courrier de Bruxelles* exprima l'hostilité de Woeste, dont il était un des organes.

Dans le courant du mois de novembre 1903, Helleputte prit contact avec une série de personnalités et d'associations catholiques pour leur demander d'appuyer le projet. L'adhésion de Maurice Pirmez, président de la *Fédération des jeunes gardes catholiques* et membre de la *Fédération des Cercles*, constitua un apport fort important. Pirmez révéla à Helleputte la véritable position des membres du bureau de la *Fédération des Cercles* :

"A la réunion de la Fédération des associations il y avait peu de monde. Tout le monde a été partisan de l'idée, Monsieur Woeste seul faisant certaines réserves. Monsieur Francotte (75) paraissait *fort conciliant* et a proposé qu'à la prochaine réunion on nomme une commission chargée d'organiser la question. Monsieur Woeste a fait observer que l'on n'était saisi d'aucune proposition" (76).

Ainsi donc, certains conservateurs modérés sont partisans du congrès. D'autre part, malgré l'obstruction de Woeste, de nouvelles adhésions parviennent au promoteur : le député Maenhaut, président de la *Ligue agricole de Flandre Orientale*; la *Fédération de la jeunesse catholique*; le *Boerenbond*; le *Davidsfonds*; la *Fédération des sociétés de gymnastique*; le *Vlaamsche katholieke Landsbond*; le *Limburgsche Oud-Hoogstudenten Verbond*; l'*Extension universitaire catholique*, etc., écrivent à Helleputte pour soutenir son projet (77).

La *Ligue démocratique* confirma officiellement son adhésion à l'entreprise qu'elle avait sucitée et pria Helleputte de bien vouloir "continuer les démarches qu'il a si heureusement commencées et

(73) *Le Journal de Bruxelles*, 30 octobre 1903.
(74) *Idem*.
(75) 1852-1925. Professeur à l'Université de Liège, Gustave Francotte fut député de Liège de 1900 à 1912 et ministre de l'Industrie et du Travail de 1902 à 1907. Conservateur, il était politiquement très apparenté à Woeste.
(76) Pirmez à Helleputte, 17 novembre 1903, *F.S.H.*, 179.
(77) Voir l'abondante correspondance conservée dans le *Fonds Schollaert-Helleputte*, 179.

s'assurer de tous les concours nécessaires pour le succès de l'entreprise" (78). Entretemps, la controverse provoquée entre démocrates et conservateurs par l'intervention du Saint-Siège ralentit l'ardeur des partisans du congrès. Woeste écrit à Helleputte toute sa rancoeur :

> "L'horizon me paraît bien chargé de nuages ! Si au moins, nous étions unis ! Mais vous entendez des cris de désunion. C'est un malheur pour un parti d'avoir dans ses rangs un homme comme M. Verhaegen. Dans sa préoccupation de jouer un rôle, il prend les initiatives les plus malheureuses. C'est le *gaffiste* du parti catholique. Il ne peut écrire ni parler sans commettre une maladresse. C'est du reste ainsi qu'il est apprécié en haut lieu" (79).

Helleputte hésitait à poursuivre l'entreprise. Lors du congrès de la *Ligue* à La Louvière, le 18 septembre 1904, Verhaegen relance l'idée et annonce qu'il compte demander à Helleputte de

> "constituer sans tarder un comité provisoire qui se chargerait de solliciter des adhésions nouvelles en vue de faire coïncider le congrès des catholiques belges avec le 75e anniversaire de l'indépendance nationale. De grosses assises, où les intérêts religieux, sociaux et politiques seraient passés en revue, feraient plus pour resserrer l'union entre les catholiques que tous les voeux individuels que nous pourrions formuler dans ce but" (80).

En réplique, l'assemblée de la *Fédération des Cercles*, tenue le 10 novembre à Liège, se montra peu favorable à la tenue d'un congrès catholique dans un temps rapproché, si l'on en croit le communiqué que Woeste transmet à la presse (81).

Néanmoins, Braun et Helleputte réunissent le 30 novembre les délégués des associations ayant déjà marqué leur accord à l'idée du congrès. Ils se décident à adresser des invitations aux autres associations catholiques pour le 19 décembre 1904, en vue de réunir les catholiques belges en une assemblée générale au cours de l'année 1905 (82).

A la veille de la réunion, Helleputte adresse à Woeste une longue missive, moins pour le convaincre que pour répondre à ses récriminations :

(78) *Verslagboek*, 6 mars 1904.
(79) Woeste à Helleputte, 21 août 1904, *F.S.H.*, 116.
(80) Discours de Verhaegen au congrès de La Louvière, *F.S.H.*, 179.
(81) *La Dépêche*, 11 novembre 1904.
(82) Voir le texte de cette circulaire dans le *F.S.H.*, 179.

"Vous tenez, ditez-vous, cette manifestation pour une faute politique. Ceux qui partagent cette opinion auront l'occasion de développer cette manière de voir qui ne s'impose pas à tous avec l'éclat de l'évidence. En même temps, ils entendront les raisons qui dictent à la plupart de nos amis une appréciation différente. Vous serez sans doute d'avis que la question mérite au moins d'être examinée contradictoirement...
Notre but peut se définir ainsi : passer la revue de nos forces à la veille des élections décisives de 1906; résumer l'action catholique dans ses différents thèmes pendant les 75 premières années de la Belgique indépendante; démontrer ainsi à tout le pays la force du parti catholique, sa cohésion, les services immenses qu'il a rendus, la grande place qu'il tient dans la vie nationale" (83).

Rencontrant Helleputte, Woeste lui explique qu'il ne pourrait assister à cette réunion parce qu'il n'y représenterait que lui-même, n'étant pas mandaté à cette fin par le bureau de la *Fédération*. Les membres de celui-ci paraissaient peu favorables et, de toute façon, conclut Woeste, il est étrange d'être invité à des réunions quand les décisions sont déjà prises (84).

Les délégués des associations se rencontrèrent néanmoins à la salle *Patria*, à Bruxelles. Helleputte leur fit part des objections de Woeste et, aussi, de l'adhésion de Beernaert. Braun et Verhaegen, présents à la réunion, s'y montrèrent très prolixes. Le procès-verbal note également la présence de De Ceuleneers et de Delbeke (85), mais on n'est pas davantage informé au sujet des autres participants. La discussion porta d'abord sur la "valeur historique" du Congrès, qui sera un bilan du travail des catholiques en Belgique depuis 1830. Ce programme a l'avantage de répondre à beaucoup d'objections, vue sa relative neutralité. On se met ensuite d'accord pour fixer la date du congrès en septembre. Malines est écartée comme lieu de réunion, car il ne s'agit pas "d'un congrès de l'épiscopat". Liège est le lieu d'une exposition internationale; d'autre part, l'évêque n'est guère favorable. Bruxelles pourrait être choisie. La direction du congrès doit, d'après Braun et Verhaegen, être laïque. La présidence pourrait être confiée aux ministres d'Etat catholiques. On constituera dès maintenant un comité provisoire; le chef du cabinet, de Smet de Nayer et le cardinal Goossens doivent être tenus au courant de l'évolution du projet. On attendra leur approbation pour lancer la campagne de presse. Helleputte agira au mieux pour prendre les

(83) Helleputte à Woeste, 18 décembre 1904, *F.S.H.*, 179.
(84) Procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1904, *F.S.H.*, 179.
(85) 1853-1921. Avocat, rédacteur en chef du *Journal d'Anvers*, Auguste Delbeke fut député conservateur d'Anvers de 1892 à 1910, et ministre des Travaux Publics de 1907 à 1910.

contacts nécessaires (86).

Le temps passa cependant, sans qu'aucune décision soit prise. Prétextant que le rôle de la *Fédération* et de son président ne serait, dans ce projet, que celui d'un agent d'exécution, considérant comme inopportun et dangereux un congrès où "dans les sections on ne peut empêcher personne de parler", Woeste s'arrangea pour que le bureau de la *Fédération*, réuni en janvier, s'oppose au congrès, ou à tout le moins l'oublie (87).

Le conseil central de la *Ligue démocratique* décida, le 12 mars, de tenir en 1905 le congrès de la *Ligue* en pays flamand, sous réserve de le fusionner au congrès catholique si celui-ci avait lieu (88). Le quotidien libéral *L'Indépendance* ne manqua pas d'exulter : ces dissensions catholiques à propos du congrès montrent bien que, tout en jouant l'accord parfait pour la galerie, on continue à droite à "s'entre-déchirer à belles dents dans l'intimité des réunions privées". "Nous avons connu", écrit le journal libéral, "ces divisions et ces querelles dans le parti libéral et nous savons qu'elles précèdent toujours la débâcle" (89).

Le *Courrier de Bruxelles* hissa les couleurs et lança un contreprojet de nature à couler l'idée de congrès :

> "On a proposé la réunion d'un Congrès, mais on pourrait craindre de voir ses discussions devenir une nouvelle source de divisions, tout au moins entraver le rapprochement qui s'opère si heureusement : ne serait-il pas possible de transformer un peu l'idée, et, au lieu d'un Congrès, de proposer l'organisation d'une grande journée catholique, vaste meeting auquel seraient conviés tous les catholiques du pays et où les chefs du parti viendraient, d'une parole éloquente, animer l'ardeur de nos troupes et commencer la préparation lointaine de la victoire. L'année 1905 est particulièrement propice. La Belgique s'apprête à célébrer le 75e anniversaire de l'indépendance nationale : c'est le moment de jeter un regard en arrière et de demander à nos luttes passées le secret de la victoire de demain".

Et le *Courrier de Bruxelles* ne craignit pas de conclure :

> "La fédération doit tenir sa réunion à Gand les 29 et 30 avril; pourquoi ne pas y ajouter une journée qui serait la grande journée catholique ? " (90).

(86) Procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1904, *F.S.H.*, 179.
(87) Woeste avait fait savoir à Helleputte que le comité de la *Fédération* prendrait une décision en janvier (Helleputte à Woeste, 18 décembre 1904, *F.S.H.*, 179).
(88) *Verslagboek*, 12 mars 1905.
(89) *L'Indépendance belge*, 16 mars 1905.
(90) *Le Courrier de Bruxelles*, 17 mars 1905.

Une réunion tenue chez le ministre Francotte, avec Woeste, Verhaegen, Helleputte, Cooreman et Jolly, décida le principe d'une assemblée générale de tous les catholiques du pays, dans le courant de l'été, soit à Liège, soit à Malines.
L'organe des démocrates-chrétiens liégeois, la *Dépêche*, dut bien constater que le projet de journée catholique, défendu par un "journal (qui) incarne la prétention irréductible à l'hégémonie de son groupe sur tout le parti", a été adopté. Il ne cache que très mal sa déception :

> "Nous faisons des voeux pour que tous les catholiques partagent les sentiments qui inspirent de tels projets. Seulement, il doit être entendu qu'il ne peut s'agir d'un simulacre d'union, d'une parade électorale, ou d'une manoeuvre ultra-unitaire" (91).

La "journée jubilaire" fut finalement prévue pour octobre, à Bruxelles. Une messe à la Collégiale des SS.-Michel-et-Gudule, serait suivie d'une séance académique dans les dépendances de l'ancien Hôtel de Chimay, où seraient prononcés des discours-bilans "sur l'activité déployée depuis 1830 jusqu'à nos jours, dans tous les domaines, enseignement, charité, oeuvres économiques et sociales, lettres et beaux-arts, grands travaux publics, intérêts généraux du pays, etc.". A cela s'ajouterait une manifestation de gratitude envers les instituteurs démissionnaires de 1879 et un grand banquet. Le président de la Chambre présiderait l'assemblée, celui du Sénat, le banquet (92).

La publication de ce programme eut pour effet de mettre en fureur le *Courrier de Bruxelles* : cette publicité prématurée n'était pas du goût de Woeste, qui ne voulait pas se laisser forcer la main et se réservait plutôt le droit de trancher souverainement. Citant la *Gazette* libérale : "Les catholiques voudraient remettre dans leurs rangs un peu de discipline. M. Schollaert présiderait l'assemblée et M. de Mérode le banquet qui suivra. Eh bien ? Et M. Woeste ? Qu'en fait-on ? ", le *Courrier* s'indigne vertueusement :

> "Nous savons qu'un petit clan a en effet prononcé cet ostracisme et le programme qu'on jette dans le public a pour but de préparer le succès de la manoeuvre... La vérité est que les choses ne sont pas aussi avancées que le dit le *Journal de Bruxelles*. La réalisation du projet a été préparée par un comité mixte, dont l'oeuvre a été retardée par la maladie de M. Helleputte.
> Un avant-projet a été officiellement transmis le 6 mai, à la Fédération des

(91) *La Dépêche*, 22 mars 1905.
(92) *Le Journal de Bruxelles*, 8 mai 1905.

Cercles, dont le comité aura à en délibérer lors de sa prochaine réunion" (93).

Ce comité de la *Fédération des Cercles* se réunit effectivement le 19 mai 1905. "Il ne se refusa pas à recommander de tenir en 1905 une Journée catholique, destinée à passer en revue les efforts de l'action catholique et à recommander l'union en vue des élections de 1906; il formula en même temps, dans cet ordre d'idées, divers amendements au programme qui lui avait été communiqué, amendements ayant pour objet de 'restreindre le cadre de la journée' " (94).

Braun et Helleputte, comprenant "qu'ils ne pouvaient demander davantage", décidèrent de convoquer au cabinet du président de la Chambre, Schollaert, les représentants des associations qui avaient souscrit au projet. La réunion eut lieu le 23 juin (95). Woeste y délégua Ryckmans (96), membre du comité de la *Fédération*. En fin connaisseur, il savoure le torpillage du projet :

"Le 23 juin les délégués se réunirent; M. Ryckmans demanda qu'on nommât un comité chargé de régler la tenue de l'assemblée jubilaire : c'était plus ou moins enlever à MM. Braun et Helleputte la direction de l'affaire.
Mais la proposition était trop raisonnable pour être rejetée. On décida de placer à la tête de l'Assemblée jubilaire les deux présidents des Chambres législatives; on n'avait pas cependant l'assentiment du comte de Mérode, président du Sénat; puis on forma le comité; on insista pour que j'en fusse; quand tout fut réglé, un membre demanda que MM. Braun et Helleputte lui fussent adjoints; ils refusèrent d'abord, puis cédèrent. On reconnut en même temps que la préparation devai se faire rapidement et on fixa le jour de l'Assemblée au commencement d'octobre" (97).

En fait, la discussion fut très âpre. Après avoir fait un procès de tendances à Braun et Helleputte, les conservateurs proposèrent d'écarter du progamme de la "journée catholique" toute allusion aux questions susceptibles de diviser l'assemblée, et voulurent promouvoir l'aspect décoratif de la manifestation au détriment des interventions et des discours. Les démocrates acceptèrent d'ôter à l'assemblée tout caractère délibérant; à contre-coeur, ils admirent le

(93) *Le Courrier de Bruxelles*, 9 mai 1905.
(94) Ch. WOESTE, *Mémoires...*, t. II, p. 277.
(95) Voir la circulaire de convocation, *F.S.H.*, 179 (14 juin 1905).
(96) 1857-1931. Avocat, Alphonse Ryckmans fut conseiller communal d'Anvers de 1899 à 1911. Heureux suppléant, il fut sénateur provincial de 1912 à sa mort.
(97) Ch. WOESTE, *op. cit.*, p. 278.

banquet, évidemment destiné à un public bourgeois (98). Mais les concessions faites aux conservateurs avaient vidé le projet de toute substance; on était arrivé à un accord, certes, mais sur bien peu de chose.

> "Dans l'entrefaite, poursuit Woeste, M. Helleputte prit une attitude agressive. Il était difficile dès lors de tenir une assemblée générale ayant pour objet de célébrer et de prêcher l'union. Toujours est-il que le jour de notre séparation (les vacances parlementaires), je demandai à M. Schollaert ce que devenait l'assemblée jubilaire; il répondit qu'il n'en avait plus entendu parler ! Tel fut le résultat fâcheux des manoeuvres de discorde de MM. Helleputte et consorts" (99).

Woeste fait ici allusion à l'incident qui opposa le gouvernement et une partie de la majorité à propos du projet de loi militaire. A l'extrême fin de la session parlementaire, quelques jours après l'incident de la place Poelaert, où Léopold II avait prononcé à l'occasion de la fête nationale un discours où il adjurait le Parlement d'adopter les projets de défense d'Anvers, Helleputte avait proposé une motion tendant à encommissionner le problème militaire. La discussion fut remise à la rentrée d'octobre, mais d'aucuns prétendaient que les opposants de droite se préparaient à soutenir un nouveau cabinet Beernaert, ce nouveau cabinet étant pour les démocrates l'occasion d'entrer au gouvernement (100). On comprend que Woeste, jadis lui-même antimilitariste, mais soutenant le gouvernement de Smet de Naeyer par principe plus que par esprit de contradiction, ait estimé que le climat n'était pas à un congrès d'union (101).

La rentrée fut l'occasion pour Woeste de régler quelques comptes : il prétendit à la tribune de la Chambre que Beernaert était prêt à remplacer de Smet de Nayer et il insinua que c'était moins par souci de l'intérêt national que par ambition personnelle. Les catholiques crièrent au scandale, mais le résultat fut atteint : sous peine de confirmer les insinuations de Woeste, Beernaert ne put intervenir.

Quant à Helleputte, Woeste comptait le neutraliser par les foudres épiscopales que lance sur lui Mgr Rutten. Les remarques de l'évêque

(98) Voir le procès-verbal, *F.S.H.*, 179.
(99) Ch. WOESTE, *loc. cit.*.
(100) T. LUYKX, *op. cit.*, pp. 252-253.
(101) "Eylenbosch me demande sans cesse quand aura lieu la *Journée catholique*. Au train où vont les choses, nous n'y aurons certainement pas W." (Verhaegen à Helleputte, 29 juillet 1905, *F.S.H.*, 116).

n'impressionnèrent guère le député démocrate, qui répondit qu'après tout, la question était libre. Finalement, le projet gouvernemental, très appuyé en sous-main par la Cour, réussit à passer (102). Mais la seconde partie de l'année 1905 et les premiers mois de 1906 avaient été complètement occupés par ce débat sur Anvers, et les négociations concernant l'union des catholiques et le Congrès en étaient restées au point mort.

Un événement extérieur aux avatars politiques allait redonner à l'idée du Congrès toute sa force : l'accession de Mgr Mercier au siège archiépiscopal laissé vacant par la mort du cardinal Goossens. Mercier fut élu le 7 février 1906 et sacré le 25 mars. Professeur à Louvain, où il avait fondé l'Institut Supérieur de Philosophie, il fut très tôt un protagoniste de la justice sociale. Son enseignement, écrit son biographe, Mgr Simon, a donné "des lettres de noblesse intellectuelle catholique à la démocratie naissante" (103).
Favorable à la *Ligue démocratique belge*, le nouvel archevêque promet d'assister à son congrès annuel (104).

D'autre part, la presse catholique, qui lors des conflits entre conservateurs et démocrates avait dans l'ensemble pris une attitude expectative, sourit plus volontiers à la *Ligue*. Woeste commence à lasser ses partisans. Lorsque le *XXe Siècle*, journal commandité par Helleputte et le *Boerenbond* (105), entame une campagne en faveur du Congrès catholique, il est appuyé avec sympathie par d'autres grands journaux, tels le *Journal de Bruxelles*, qui, annonçant le congrès de la *Ligue*, déclare que "la *Ligue* a désarmé toutes les hostilités qui n'étaient point de parti pris. Avec une sagesse qui n'a jamais exclu la fermeté, la *Ligue* a su faire reconnaître son utilité et conquérir la confiance et la gratitude de tous les catholiques" (106).

Se sentant appuyé, le *XXe Siècle* reprit l'offensive. Le congrès annuel des catholiques allemands, qui se tint au mois d'août, lui en fournit l'occasion. Après avoir égratigné Woeste ("l'absolutisme est une méthode dangereuse, qu'il s'agisse du gouvernement d'un empire ou de la direction d'un parti"), le *XXe Siècle*, en un article dont

(102) R. REZSOHAZY, *op. cit.*, pp. 348-349.
(103) A. SIMON, *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, 1960, p. 120.
(104) *Le Journal de Bruxelles*, 8 août 1906.
(105) Le *Fonds Schollaert-Helleputte*, aux archives générales du Royaume contient aux nos. 323 à 327 une abondante documentation révélant le rôle d'Helleputte au sein du conseil d'administration du journal. Cfr M. GIELEN-VERHOEVEN, "Une source pour l'histoire de la presse catholique avant 1914, les papiers Schollaert-Helleputte", dans *Colloque "Sources de l'histoire religieuse de la Belgique". Période contemporaine*, Louvain-Paris, 1968, pp. 83-92.
(106) *Le Journal de Bruxelles*, 8 août 1906.

l'intitulé est déjà tout un programme, *Pourquoi les catholiques belges devraient se réunir périodiquement en Congrès généraux*, développe une argumentation véhémente :

"Comparons aux congrès des catholiques allemands les congrès annuels des deux fractions du parti catholique belge. Sans doute, les congrès de la Fédération des Cercles ne sont pas inutiles. Mais ils sont loin de réunir, de représenter tout le parti catholique. Telle année, la première assemblée générale avait attiré une quarantaine d'auditeurs. Si le huitième des membres de la droite se dérange ordinairement pour y assister, c'est le bout du monde. On y entend quelquefois de beaux discours et d'éloquentes allocutions. Mais l'effet sur la masse du parti, s'il vous plaît ? L'élément démocratique de notre parti n'y est jamais représenté, non plus que ces puissantes organisations agricoles dont nous tirons aujourd'hui le meilleur de notre force...
Quant aux congrès de la Ligue démocratique, sur leur utilité, sur leur nécessité, point de doute possible... Sans la Ligue, sans ses congrès, combien y aurait-il encore d'ouvriers catholiques derrière nous ? Les congrès de la Ligue démocratique néanmoins ne sont que des manoeuvres de corps d'armée. Ce corps est le plus actif, le plus ardent, le plus "allant" de l'armée catholique. Ce n'est pas l'armée catholique toute entière. Or c'est toute l'armée qu'il faudrait mobiliser de temps en temps, pour la faire manoeuvrer, pour donner à nos adversaires le spectacle impressionnant d'une force compacte, pour établir entre nos chefs et tout notre parti un contrat étroit et permanent.
En résumé, quand on réfléchit à cette grave question, on voit beaucoup de raisons pour les congrès généraux et périodiques, mais aucune raison contre" (107).

Mgr Mercier assista au congrès de la *Ligue*; on y applaudit une nouvelle fois l'idée du congrès général (108). L'archevêque de Malines, lui-même très partisan du projet, résolut de faire avancer les choses. Il réunit chez lui, le 17 octobre, Woeste, de Trooz (109) et Schollaert (110), pour les consulter au sujet de l'opportunité du congrès.

(107) *Le XXe Siècle*, 6 septembre 1906.
(108) *Le Journal de Bruxelles*, 25 septembre 1906.
A. Melot prononça devant le congrès de la *Ligue* un discours où il disait notamment : "Un congrès catholique ne représente aucun danger. Nous sommes d'accord sur la question militaire, sur les questions électorales, sur les questions sociales. Nous désirons pouvoir amener pour toutes les grandes questions des solutions bien étudiées, suivant l'exemple des catholiques de Suisse, réunis en ce moment en congrès, et des catholiques allemands".
(109) 1857-1907. Député de Louvain de 1889 à sa mort, Julez de Trooz fut ministre de l'Intérieur et de l'Instruction Publique de 1899 à mai 1907 et chef du cabinet de mai 1907 à sa mort, survenue en décembre.
(110) Rappelons que Schollaert était le beau-frère d'Helleputte.

Woeste vint "très inquiet" à cette réunion (111) et émit des objections "tirées principalement des divisions entre les catholiques et de la difficulté de dresser, dans ces conditions, des ordres du jour suffisamment nombreux et variés pour les cinq sections projetées. Aucune résolution ne fut prise" (112).
Woeste tenta bien une nouvelle manoeuvre dilatoire. Le 3 novembre, les délégués de la *Fédération des Cercles* se réunirent et leur président fit publier un communiqué reconnaissant "qu'un congrès catholique pouvait, le cas échéant, être utile, mais que les circonstances actuelles ne s'y prêtent pas" (113). Ce communiqué arrangé par Woeste cache bien mal qu'il doit compter avec des partisans du Congrès parmi les conservateurs; l'opposition est moins tranchée, le coeur n'y est plus : le leader conservateur commence sans doute à comprendre que l'affaire est faite.

La *Fédération des Jeunes Gardes Catholiques* tint son assemblée générale le 9 décembre. Valentin Brifaut, avocat à Ixelles, y émit un voeu en faveur du congrès général des catholiques. La *Fédération des Jeunes Gardes* était depuis 1899 théoriquement indépendante de la *Fédération des Cercles*; en fait, son président, Maurice Pirmez (114), faisait partie du bureau de la fédération conservatrice. Les Jeunes Gardes étaient très partagés; leur vice-président, A. Thiran, se montra très réticent et reprit les arguments de Woeste : "Si M. Brifaut demande si molement une réunion générale des catholiques, nous serons tous d'accord avec lui. Mais l'organisation d'un véritable congrès soulève des questions brûlantes, difficiles souvent à résoudre, et le projet ainsi entendu nous obligerait à des réserves... On ne peut transformer un congrès catholique en Parlement". Pirmez, pour sa part, serait favorable à la réunion simultanée, dans une même ville, des congrès des grandes associations du parti (115). Finalement, les Jeunes Gardes émirent le voeu de "voir les catholiques belges se réunir annuellement, ou tout au moins les groupements catholiques organisant des assises annuelles, se concerter en vue de tenir leurs réunions à la même date et dans la même ville (116).

Cette prise de position, à vrai dire assez platonique, empêcha Woeste de torpiller à nouveau l'idée du congrès. D'autre part, il est

(111) Mercier à Schollaert, 10 octobre 1906, *F.S.H.*, 33.
(112) Ch. WOESTE, *op. cit.*, p. 302.
(113) *Le Bien Public*, 3 novembre 1906.
(114) 1864-1928. Ancien officier, Maurice Pirmez fut député de Charleroi de 1904 à sa mort.
(115) Voir le compte-rendu du congrès des Jeunes Gardes dans *Le Journal de Bruxelles*, 10 décembre 1906.
(116) Pirmez à Helleputte, 7 janvier 1907, *F.S.H.*, 179.

certain que Mgr Mercier, et peut-être d'autres évêques, avaient dû insister de telle manière qu'une franche opposition eût mis le président de la *Fédération des Cercles* en fâcheuse posture (117). Toujours est-il que le bureau de la *Fédération* se réunit le 7 janvier 1907; Pirmez réussit à faire remettre la fixation de la date de l'assemblée annuelle conservatrice et demanda que soit pris en considération le voeu des Jeunes Gardes. Les conservateurs proposèrent une réunion des délégués de chacune des quatre fédérations (Associations conservatrices, *Ligue démocratique*, *Boerenbond*, Jeunes Gardes), pour "arriver à un résultat pratique". Pirmez écrivit dans ce sens à Verhaegen et à Helleputte, pour les prier de désigner les délégués (118).

Peut-être l'empressement des conservateurs était-il dû également à la proposition du journal des étudiants flamands de l'Université de Louvain, *Hooger Leven*, de tenir, à l'exemple des Allemands, "een Algemeene Vlaamsche Katholiekendag" (119). Ne voulant pas d'une assemblée générale des catholiques "in 't Fransch of toch ten grooten deele in 't Fransch", E. Vliebergh, après avoir longuement décrit les conditions pratiques des congrès allemands, concluait : "Waarom zouden wij dat niet kunnen ? "
Le *Davidsfonds* organisait certes des congrès flamands catholiques, comme à Termonde en 1903 ou à Lierre en 1905; mais ils n'avaient pas l'ampleur d'une manifestation de masse (120).

En tout cas, le *Courrier de Bruxelles* ne manqua pas de tenter d'annexer au profit des conservateurs l'idée du congrès : "D'après les renseignements que nous avons recueillis, le Comité de la Fédération s'est montré très favorablement disposé à accueillir toute idée susceptible de donner plus d'éclat à ses assemblées annuelles." (121). "Donner plus d'éclat à ses assemblées. Sentez-vous l'oignon ? " demanda ironiquement la *Dépêche* (122).
Cette outrecuidance provoqua un démenti du *Pays wallon*, et Pirmez écrivit à Helleputte une lettre en disant long sur la précarité de la position de Woeste :

(117) Il aurait été très intéressant de consulter à ce sujet le *Fonds Mercier* à l'archevêché de Malines. Après quinze mois de tentatives dans ce sens, nous avons finalement appris de l'archiviste responsable de ce fonds que ces papiers ne seraient pas accessibles, pour l'année 1907, avant 1982. Nous avons néanmoins tenu à publier notre travail, sans attendre cette date.
(118) Pirmez à Helleputte, 7 janvier 1907, *F.S.H.*, 179.
(119) Helleputte à Verhaegen, 9 janvier 1907, *Papiers Verhaegen*, I/2.
(120) *Hooger Leven*, 5 janvier 1907.
(121) *Le Courrier de Bruxelles*, 10 janvier 1907.
(122) *La Dépêche*, 11 janvier 1907.

"Nous sommes tout à fait d'acord et le démenti du *Pays Wallon* au *Courrier de Bruxelles* émanait de moi. Vous devez comprendre que jamais il ne m'est venu à l'idée de demander aux autres fédérations d'aider à relever les assises de la Fédération des Cercles. Je sais que certaines personnes sont mécontentes de la solution intervenue et voudraient faire échouer la réunion. Quant à moi j'estime que si nous échouons, il ne nous restera qu'à nous entendre entre les fédérations partisanes d'une union plus intime, quitte à laisser dans leur splendide isolement ceux qui n'en veulent pas" (123).

La réunion des délégués des quatre associations eut lieu le 21 janvier 1907. Elle fut saluée par le *Bien Public*, le *Journal de Bruxelles* et l'ensemble de la presse catholique, à l'exception bien entendu du *Courrier*, de la *Métropole* et du *Patriote*, farouchement hostiles (124).
Y assistaient, pour la *Fédération des Cercles et Associations*, Woeste, Ryckmans et Davignon; pour la *Ligue démocratique*, Verhaegen, Eylenbosch, Carton de Wiart et Levie, pour le *Boerenbond*, Helleputte, Schollaert, Vliebergh et de Wouters d'Oplinter; pour la *Fédération des Jeunes Gardes*, Pirmez, Poelman, Van der Cruyssen et Thiran (125).

Pirmez propose un congrès annuel; le samedi, les diverses associations se réuniraient en assemblées distinctes, et le soir en assemblée générale; le dimanche, cortège, messe et assemblée générale de tous les catholiques, à laquelle on inviterait un conférencier traitant "d'une question sur laquelle tout le monde est d'accord". Le tout serait suivi d'un banquet et, éventuellement, de nouvelles réunions des fédérations.

Woeste développa son argumentation en son nom personnel, puisqu'il prend bien soin de préciser que, n'étant pas mandaté, il ne peut prendre aucune décision au nom de la *Fédération des Cercles*. Cette position de repli assurée, il passe à l'offensive. Les catholiques belges, dit-il, sont hypnotisés par ce qui se passe en Allemagne; or, les situations sont très diffférentes : en Belgique, nous sommes au pouvoir; les catholiques allemands sont une minorité, dont le besoin d'unité est plus vital. D'autre part, le programme du congrès sera difficile à arrêter. Il faudrait débattre de questions intéressantes et qui ne divisent pas. En fait, on est en train de ressusciter un projet

(123) Pirmez à Helleputte, 15 janvier 1907, *F.S.H.*, 179.
(124) *Le Journal de Bruxelles*, 19 janvier 1907; *Le Bien Public*, 20 janvier 1907.
(125) Van der Cruyssen assumait les fonctions de secrétaire et rédigea le procès-verbal. Le futur abbé d'Orval était né en 1874; entrepreneur en décoration, il avait fondé à Gand en 1893 le cercle *Dieu et Patrie*.

depuis longtemps tombé à l'eau. Une journée pourrait suffire. Woeste crie casse-cou pour un programme plus long : l'intérêt général du parti en serait contrarié. Les questions agitées au Parlement nous divisent; c'est naturellement de celles-là qu'on débattra au Congrès, les autres étant moins intéressantes. Le danger est d'autant plus grand s'il y a des votes.

Carton de Wiart estime être d'accord avec Woeste sur l'inopportunité de congrès généraux annuels; mais il ne voit pas de raison pour ne pas se réunir en 1907. Un écueil est à éviter, remarque-t-il : il ne faut pas que sur une même question on propose des solutions différentes. Il vaut mieux réduire l'ordre du jour à peu de chose : une journée catholique.

Verhaegen, qui préfère comme Mgr Mercier un vrai congrès (c'est l'archevêque de Malines qui avait parlé le premier de "cinq sections"), montre peu d'enthousiasme. Il ne voit pas l'utilité de se réunir "pour un samedi soir", et préfère attendre un vrai congrès en 1908. Néanmoins, il souligne le caractère spectaculaire que pourrait prendre le défilé de quelques 25.000 hommes et insiste pour que le banquet ne soit pas considéré comme le sommet de l'assemblée.

Pour Schollaert, une réunion serait très opportune en raison de la proximité des élections communales. Si on ne se réunit pas, la désunion dont on parle tant se réalisera, mais entre les chefs et la masse des catholiques, presque unanimes à vouloir le congrès, qui "donnera du courage aux jeunes".
Schollaert, se souvenant de la réunion chez l'archevêque, propose pour le samedi soir quatre sections : politique, sociale, agricole, religieuse.

Toute la discussion porta donc autour de la proposition Pirmez. Celui-ci ignorait peut-être la position de Mgr Mercier; son projet, en tout cas, n'était qu'une réplique de ce qui avait été envisagé en 1905 pour la "journée catholique". Il s'agit tout au plus d'une assemblée commune des congressistes des diverses réunions des fédérations. Verhaegen se montra très réticent; sans doute voulait-il limiter les frais au minimum, pour pouvoir éventuellement reprendre plus tard la proposition d'un congrès de quelque ampleur.

En définitive, on vota à l'unanimité le principe, assez neutre il est vrai, d'une assemblée générale. Elle serait présidée par les quatre présidents des fédérations et les présidents des assemblées parlementaires. Un comité composé de représentants des quatre grands mouvements du parti fut prévu pour régler les modalités pratiques de l'assemblée générale (126).

(126) Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 1907, *F.S.H.*, 179.

Le lendemain, parut dans le *Patriote* une relation quelque peu tendancieuse de la réunion :

"MM. Verhaegen, Helleputte, Pirmez, etc. ont préconisé le Congrès et sa réunion immédiate. M. Schollaert admet l'idée mais invoque quelques difficultés : quel sera le programme ? Que ferez-vous si des journaux combattent l'idée du congrès malgré votre décision ? N'y a-t-il pas des mesures à prendre ?
M. Ryckmans (Anvers) se rallie à l'idée, mais des difficultés surgiront : quel sera le président ? Laissez aux délégués le soin de consulter leurs groupes.
M. Woeste repousse : 1. Le Congrès; 2. La réunion simultanée des groupes; 3. Leur réunion en assemblées successives, le même jour. Au nom de la *Fédération des Cercles*, l'orateur a longuement défendu son opinion (127).
D'un communiqué officiel, remis à la presse après la réunion, il résulte qu'"à l'unanimité, la réunion a décidé de tenir une assemblée générale des catholiques cette année".
A l'issue de la réunion, M. Woeste a déclaré à plusieurs journalistes et à nous-même que "l'idée du Congrès est définitivement écartée par l'assemblée".
L'honorable ministre d'Etat, à qui on a opposé le communiqué officiel, a dit :
- Je me suis rallié comme tout le monde à l'idée d'une assemblée générale des catholiques, mais il ne s'agit pas de former des sections, de tenir une session de plusieurs jours. On se réunira, on fera des discours, des cortèges avec des drapeaux claquant au vent, puis, vraisemblablement, on banquêtera.
- Donc une partie de plaisir, a conclu un journaliste.
- Comme vous dites, a dit en riant M. Woeste" (128).

Les journaux démocrates réagirent avec indignation :

"Nous espérons pour M. Woeste, écrivit le *XXe Siècle*, que l'honorable ministre d'Etat démentira ce propos. Nous nous refusons à croire à ce que M. Woeste soit homme à persifler de cette manière, au sortir d'une réunion convoquée dans un but d'apaisement et d'union, les résolutions prises par ses collègues et par... lui-même" (129).

La *Dépêche* s'essaya assez lourdement à l'ironie :

"Nous devons à la loyauté de dire que si le projet cher au *XXe Siècle* a échoué, grâce à l'intransigeance de M. Woeste, la faute en est à ceux qui

(127) Rappelons que d'après le procès-verbal dressé par Van der Cruyssen, Woeste avait bien insisté sur le fait qu'il n'était pas mandaté par la *Fédération*. L'article inspiré du *Patriote* vise peut-être à faire croire que ce sont les membres du comité de la *Fédération* favorables au Congrès qui ne représentent qu'eux-mêmes.
(128) *Le Patriote*, 22 janvier 1907.
(129) *Le XXe Siècle*, 22 janvier 1907.

ont rédigé la question à discuter. Si on l'avait mise sous cette forme : "Il n'y aura qu'un troupeau sous un pasteur et ce pasteur sera M. Woeste", nul doute que l'honorable ministre d'Etat se fut montré tel qu'il est : le plus accomodant des hommes" (130).

Le *XXe Siècle* essaya bien de remonter le courant en déclarant que rien n'avait été décidé quant à la durée du Congrès (131); cela n'empêcha pas les démocrates d'éprouver une cuisante déception. La campagne ultra-conservatrice continua de plus belle : le *Courrier de Bruxelles* alla même jusqu'à publier :

"Qui dit action politique, dit nécessairement unité de direction, unité de but, unité de moyen. Si l'union rencontre des obstacles, ils viennent de ce que la Ligue ne sait pas renoncer complètement à cette prétention de former un groupe politique autonome. Nous devrions prendre exemple sur les catholiques allemands, dont l'organisation est un modèle..." (131).

Abandonnant toute réserve, le *XXe Siècle* s'en prit violemment à Woeste :

"Le rire de M. Woeste, ce doit être une chose charmante; il doit signifier ici toute la satisfaction qu'éprouve le leader de la droite d'avoir "roulé" les partisans du Congrès. On peut être tranquille; la parade sera ce que M. Woeste voudra bien qu'elle soit; les discours qu'on prononcera seront d'abord soumis à M. Woeste, revus et corrigés par lui. Il n'y a que le banquet qui pourrait présenter quelque danger. Par la "chaleur communicative" du banquet, les langues pourraient bien se délier et M. Woeste pourrait avoir à entendre des choses désagréables" (132).

La presse libérale, quant à elle, ne se tenait plus de joie. "Le parti clérical en est à ne plus pouvoir cacher les luttes intestines qui le dévorent", écrivait le *Petit Bleu* (134).
L'*Indépendance* appuya discrètement Woeste :

"La presse libérale, dit-on avait peur du congrès catholique et elle jubile parce qu'elle croit ce péril écarté. Allons donc ! Nous n'avons pas à avoir peur du congrès catholique; au contraire, la réunion de ce congrès ne pourrait que nous réjouir, puisqu'il était certain que de telles divergences de vues s'y produiraient que l'unité catholique y passerait un mauvais quart d'heure. S'il n'en était pas ainsi, est-ce que M. Woeste se donnerait tant de mal pour faire échouer ce congrès ? " (135).

(130) *La Dépêche*, 23 janvier 1907.
(131) *Le XXe Siècle*, 23 janvier 1907.
(132) *Le Courrier de Bruxelles*, 23 janvier 1907.
(133) *Le XXe Siècle*, 25 janvier 1907.
(134) *Le Petit Bleu*, 23 janvier 1907.
(135) *L'Indépendance Belge*, 25 janvier 1907.

La polémique se poursuivit jusqu'à la mi-février. La *Métropole*, le *Courrier de Bruxelles*, le *Patriote*, s'opposaient farouchement aux partisans du congrès, défendus par le *Journal de Bruxelles*, le *Bien Public*, le *XXe Siècle*, la *Dépêche*, d'autres encore. La *Métropole* fut certes la plus acharnée. Elle dénonça les démocrates comme des saboteurs de l'action gouvernementale; en fait, ceux-ci s'étaient créés à Anvers de redoutables adversaires, outrés de leur opposition aux projets d'aménagements du port :

> "Ce groupe avait plus ou moins beau jeu dans son isolement de la droite, il y a un an, lorsqu'en face de l'épineux problème de l'extension d'Anvers, il faisait mine devant de bonnes gens de ne résister qu'aux folies militaires. Mais depuis lors, il s'est retrouvé dans son opposition au budget des voies et moyens et dans son attitude d'abord hargneuse au débat sur le Congo. Ainsi, en matière de travaux civils, en matière militaire, en matière fiscale, les mêmes personnalités se retrouvent et se "coagulent" pour faire opposition à l'ensemble de la droite dans les questions les plus disparates et les plus dépourvues de connexité entre elles" (136).

Le *Handelsblad* accusait de même les démocrates de "semer des pelures d'orange sous les pas des ministres" (137).

Le *Bien Public* (138) donna la réplique à la *Métropole* en faisant remarquer que

> "malgré la droite, malgré le gouvernement et malgré l'épiscopat belge unanime, la Métropole a persisté à réclamer le vote du projet Cooremans, qui porte atteinte à la liberté de l'enseignement libre. Notre confrère d'Anvers accepte-t-il qu'on lui fasse, pour cette raison, les reproches dont il accable certains membres de la Droite, revendiquant le droit d'apprécier et d'amander d'autres projets, fussent-ils anversois ? " (139).

Ce déballage public d'un passé peu reluisant pour l'unité de la majorité catholique risquait de s'éterniser. Carton de Wiart publia dans le *XXe Siècle* une mise au point d'autant plus remarquée qu'elle était signée :

(136) *La Métropole*, 28 janvier 1907.
(137) *Het Handelsblad*, 27 janvier 1907.
(138) "Le *Bien Public*, qui a un pied dans la démocratie chrétienne, celui qui remue... et dont la tendresse pour M. Verhaegen est connue..." (*L'Etoile Belge*, 30 janvier 1907).
(139) *Le Bien Public*, 29 janvier 1907.

"On ne comprend vraiment pas que l'un ou l'autre rédacteur de journal, - n'ayant, de par son anonymat même, ni autorité ni responsabilité, - prétende remettre en question et compromettre, pour la plus grande joie de la galerie anticléricale, une décision prise, non sans mûre réflexion, par ceux qui ont précisément cette autorité et cette responsabilité. Au nom de qui parle la "Métropole" lorsqu'elle prétend ainsi contredire le voeu de toute la masse du parti catholique ? Croit-elle que les objections qu'elle formule aujourd'hui n'avaient été envisagées par d'autres et avant elle ? " (140).

Sans ignorer tout à fait la campagne de presse qui se poursuivait avec tant d'acrimonie, les directions des grandes associations se réunirent. Le bureau de la *Ligue* tout d'abord, le 26 janvier à Bruxelles. Verhaegen y dressa un bilan très réservé des décisions prises par l'assemblée du 21 : "Les délégués ont été unanimes à se prononcer en faveur de la tenue d'une grande assemblée et de la sortie d'un cortège. La réunion de sections simultanées a été réservée. La réunion du samedi et le banquet n'ont pas réuni tous les délégués". Les membres du bureau de la *Ligue* se montrèrent hostiles à l'idée d'une assemblée générale sans autre manifestation. Faute de mieux, ils exprimèrent une préférence pour la sortie d'un cortège et la tenue d'une grande assemblée le dimanche et la réunion de sections le lundi, étant bien entendu que "l'On excluerait de l'ordre du jour toutes les questions pouvant prêter à des divisions" (141).

De son côté, le comité de la *Fédération des Cercles* se réunit le 28 janvier et approuva les décisions prises le 21. Il exprima même le désir que la réunion plénière des catholiques ait une durée de deux jours, ce qui témoignait d'une ouverture qui fut très bien accueillie par les démocrates, pour qui cet implicite désaveu de Woeste rachetait les récents affronts (142).

Schollaert convoqua donc pour le 5 février une réunion à laquelle assisteraient les représentants de chaque grande organisation (143). Il y fut décidé que l'assemblée générale des catholiques belges se tiendrait au mois d'août 1907, et la ville de Malines fut choisie comme lieu de réunion. Les délégués se mirent d'accord pour donner de l'ampleur au projet : il fut prévu que l'assemblée se diviserait en quatre sections, la première s'occupant des oeuvres

(140) *Le XXe Siècle*, 3 février 1907.
Il est savoureux de constater que Carton de Wiart emprunte son argument d'autorité et de responsabilité à... Woeste, qui l'avait utilisé contre les démocrates avant que ceux-ci n'accèdent à la députation...
(141) *Verslagboek*, 26 janvier 1907.
(142) *Le XXe Siècle*, 3 février 1907.
(143) *Le Journal de Bruxelles*, 19 février 1907.

religieuses, la deuxième des oeuvres agricoles, la troisième des oeuvres sociales, la quatrième enfin de la propagande et des oeuvres de jeunesse.
Les ministres d'Etat seraient invités à présider ces assises, dont la direction effective serait confiée à de Mérode-Westerloo, président du Sénat, et à Schollaert, président de la Chambre. Les délégués décidèrent en outre de faire appel à tous les organismes existants, pour assurer le bon succès de la manifestation (143).

D'autre part, les évêques de Belgique se réunirent à la mi-mars et décidèrent de participer au congrès. Ils exprimèrent le souhait de voir joindre les questions religieuses et les questions d'enseignement en une section dont la présidence serait déférée à Mgr Heylen, évêque de Namur. En outre, Mgr Mercier déclara qu'il souscrivait au choix de Malines comme ville du Congrès (144).

Plus rapidement qu'on aurait pu le croire, on était donc arrivé à un accord portant sur un projet conséquent. La participation de l'épiscopat, sanctionnant l'accord des mandataires politiques, empêchait tout retour en arrière. D'autres événements devaient pourtant retarder encore la mise en oeuvre du projet; celui-ci gagnerait cependant plus d'ampleur à l'occasion de ce nouveau délai.

*
* *

L'opposition entre démocrates et conservateurs s'était déplacée des cabinets feutrés vers la tribune du Parlement. Les élections législatives du 27 mai 1906 avaient quelque peu réduit la majorité gouvernementale, sans pour autant mettre celle-ci en péril. Les démocrates en profitèrent pour prendre à l'égard du Cabinet une attitude plus ferme. Leur mécontentement à l'égard du conservatisme gouvernemental avait déjà eu l'occasion de s'exprimer, notamment lors du vote de la loi sur le repos dominical (26 juillet 1905), alors que le chef du Cabinet et d'autres personnalités marquantes du parti avaient cru devoir s'abstenir (145).
La discussion du projet de loi sur les concessions minières en Campine allait donner aux démocrates une nouvelle occasion de faire sentir toute leur importance. Ils mirent comme condition à l'octroi

(143) *Le Journal de Bruxelles*, 19 février 1907.
(144) *Le Journal de Bruxelles*, 18 mars 1907. Rappelons notre profond regret de n'avoir pu consulter les "documents confidentiels" conservés aux archives de l'archevêché.
(145) T. LUYKX, *op. cit.*, pp. 253-254.

de ces concessions d'importants engagements sociaux : pensions pour les mineurs, limitation de la durée de travail à huit heures, interdiction du travail souterrain aux femmes et aux enfants, installations sanitaires améliorées pour les ouvriers.
Comprenant le danger, Woeste proposa, le 1er février 1907, de renvoyer l'affaire en commission. Sa motion fut rejetée. Les démocrates entendaient accorder aux travailleurs le maximum d'avantages, malgré les conservateurs qui les invitaient à ne pas imposer des "réformes que le pays ne réclame pas" (146).

Les conservateurs ne prétendant pas céder, la crise devint ouverte, les socialistes et une partie des libéraux appuyant les démocrates-chrétiens. Ceux-ci mirent en question la composition du gouvernement, qui n'était pas l'émanation de toute la Droite. Beernaert rejoignit l'opposition. Libéraux, socialistes et démocrates se concertèrent et leurs amendements coordonnés furent votés le 12 avril 1907 : le gouvernement fut mis en minorité : 59 conservateurs catholiques et 11 libéraux doctrinaires l'appuyèrent, mais il fut censuré par 34 socialistes, 23 radicaux et 19 démocrates-chrétiens. Le gouvernement présenta au roi sa démission (147).

Voilà les démocrates devenus les arbitres de la situation. Pour la première fois, ils se sont nettement opposés au ministère; il n'y a plus moyen de gouverner sans eux; ils participent à la formation du nouveau cabinet. Julez de Trooz, député de Louvain et ministre de l'Intérieur dans le cabinet de Smet de Nayer, est chargé par le roi de constituer la nouvelle équipe. Il y appelle Renkin à la Justice et Helleputte aux Chemins de fer. La presse catholiques est unanime à saluer et à soutenir ce nouveau ministère "de concentration" (148).

Lors de l'assemblée annuelle de la *Fédération des Jeunes Gardes*, qui se tint le 26 mai, Maurice Pirmez assura le gouvernement de la bonne volonté de tous. Par la même occasion, il annonça que les négociations engagées en vue de l'organisation de l'assemblée générale des catholiques belges se poursuivaient, et que celle-ci aurait sans doute lieu en septembre 1907. Une réunion prévue pour le début du mois de juin prendrait à cet égard une décision (149).

L'entrée des démocrates au gouvernement était certes pour le projet une nouvelle garantie d'aboutir, mais il n'était cependant plus possible de le voir se réaliser en 1907. Le bourgmestre de Malines objecta que la date choisie n'était pas favorable; on ajourna donc

(146) R. RESZOHAZY, *op. cit.*, p. 354.
(147) T. LUYKX, *op. cit.*, p. 354.
(148) R. RESZOHAZY, *op. cit.*, pp. 357-358.
(149) *Le Journal de Bruxelles*, 27 mai 1907.

l'affaire au 15 mars 1908 (150). Woeste fit alors remarquer que le 15 mars était la date du grand carnaval à Malines, et on se contenta d'une date plus imprécise (151).

De nouveaux retards devaient survenir à la suite du décès du chef du Cabinet, Jules de Trooz; Schollaert lui succéda à la tête du gouvernement le 9 janvier 1908 (152).

Le Congrès ayant perdu une partie de ses motivations, puisqu'aussi bien les démocrates s'étaient fait reconnaître depuis longtemps comme groupe politique autonome, ceux-ci n'insistèrent guère pour voir se réaliser l'assemblée en 1908. D'autre part, Schollaert et Helleputte, qui avaient animé tous les travaux préparatoires, n'avaient plus le temps de s'occuper encore de la chose.

La *Ligue démocratique* décida donc de tenir son congrès annuel en septembre 1908 et de réserver le congrès catholique pour l'année jubilaire de 1909, qui verrait se célébrer le 25e anniversaire de l'arrivée des catholiques au gouvernement (153). Mais le comité central de la *Ligue* se préoccupait davantage de son projet de semaine sociale que du congrès catholique (154).

Des initiatives devaient pourtant soutenir l'intérêt de l'opinion pour le congrès catholique. C'est ainsi que Maurice Defourny (155), jeune professeur à l'Université de Louvain et ami du cardinal Mercier (156), publia dans la *Revue générale* deux articles sur *Le bilan des assemblées générales des catholiques à Malines en 1863, 1864 et 1867.* Il conclut que "c'est aux congrès de Malines et aux oeuvres qui en sont issues que nous devons le bénéfice de ce long gouvernement conservateur" (157). Quelques mois plus tard, Defourny publie un travail plus important consacré à l'histoire des congrès catholiques en Belgique (158).

Sa conclusion était un éloge des congrès passés, et pour celui qui

(150) Ch. WOESTE, *Mémoires...*, t. II, p. 203.
(151) Schollaert à Verhaegen, 23 août 1907, *Papiers Verhaegen*, I/2.
(152) T. LUYKX, *op. cit.*, pp. 257-258.
(153) *Le Journal de Bruxelles*, 15 mars 1908.
(154) Voir le compte rendu de la réunion dans le *Journal de Bruxelles*, 24 mars 1908.
(155) 1878-1953. Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain en 1905, Maurice Defourny était l'animateur de la *Revue Sociale Catholique*.
(156) Voir à cet égard la correspondance Mercier-Deploige conservée à l'Institut Supérieur de Philosophie à Louvain, *Fonds Deploige*. Sans doute fut-ce à l'intervention de Mercier que Defourny put publier dans la *Revue générale* de Woeste.
(157) *Revue Générale*, t. LXXXVII, pp. 212-229 et 355-367 (numéros de février et mars 1908).
(158) M. DEFOURNY, *Les congrès catholiques en Belgique*, Louvain, 1908.

vient, un plaidoyer en faveur de la liberté de discussion :

> "Que de questions s'imposent à notre attention ! Sans doute les poser et les discuter dans un congrès, ce n'est pas toujours les résoudre. Mais est-ce davantage les résoudre que de s'en taire toujours et de les abandonner au hasard des événements ? En causer tous ensemble, de bonne foi et sans passion, c'est incontestablement le premier pas vers les solutions susceptibles de rallier l'unanimité des catholiques.
> Encore faut-il qu'on ait la liberté d'en causer.
> Le congrès doit pouvoir explorer sans entraves l'océan de la vie catholique. Lui marquer d'avance les directives à suivre et les points à éviter, c'est le vouer à l'oeuvre stérile d'une vaine parade. Soustraire à sa compétence les questions controversées, n'est-ce pas craindre qu'il les résolve ? Cette peur de solutions qui seront peut-être en désaccord avec notre sentiment personnel, est-elle d'un chrétien ? N'est-ce pas honteux que quelques-uns parmi nous gémissent de devoir sacrifier leur opinion individuelle au bien général de la cause ? Il faut reprendre la grande tradition de 1863-67 où l'assemblée, maîtresse de ses destinées, inscrit à son programme tout objet proposé par un contingent appréciable d'adhérents" (159).

Lui donnant en quelque sorte la réplique, l'infatigable Woeste publia dans la *Revue générale* un long commentaire de la situation politique, du genre qui lui était habituel, sur *Les élections de 1908, les partis et la crise du parlementarisme* (160). Il s'en prenait aux démocrates, qu'il rendait responsables du relatif échec de ces élections.

> "Si je rappelle ces faits, écrivit-il, ce n'est pas pour le plaisir stérile de rendre plus lourde la responsabilité des dirigeants, c'est pour que désormais une cohésion plus étroite s'établisse entre la droite et le ministère, et que les avis des hommes d'expérience ne soient pas négligés" (161).

Le directeur de la *Revue générale* se préparait-il à un nouveau coup d'éclat ? Ses reproches au ministère voulaient-ils signifier qu'après tout, lui aussi pourrait bien renverser le gouvernement ? Toujours est-il que son article fut mal accueilli; le *Bien Public* fit l'éloge du cabinet et représenta que "s'il s'assujettissait aux conseils d'un membre unique de (la) majorité, toujours le même, il aurait bientôt l'air, soit d'un incapable mis en tutelle ou sous conseil judiciaire soit, comme on l'a dit, d'un ménage placé sous la dépendance d'une

(159) *Ibid.*, pp. 288-289.
(160) *Revue Générale*, t. LXXXVIII, pp. 485-502 (numéro d'octobre 1908).
(161) *Ibid.*, p. 496.

belle-mère trop pénétrée de son importance et de sa supériorité" (162).
De son côté, le *Pays Wallon* fit remarquer finement que "M. Woeste fait appel aux jeunes générations afin qu'elles prennent sur elles de travailler intimement le corps électoral; mais M. Woeste ne présente à ces jeunes générations aucun objectif généreux. Ce n'est pas une perspective bien idéalisée que celle de se mettre en campagne purement et simplement, pour racoler des suffrages ! " (163).

Woeste, effectivement, avait vieilli. L'hostilité à son égard allait grandissante, même chez les membres de la *Fédérations des Cercles*. Ses méthodes autocratiques et son immobilisme systématique finissaient par lasser. En 1907, une "notabilité catholique" avait adressé à la *Dépêche* une féroce description de la manière dont Woeste régentait la *Fédération* :

> "Depuis vingt-cinq ans, j'assiste assez régulièrement à l'assemblée annuelle que tient la Fédération des Associations et Cercles catholiques, sous la présidence de M. Woeste.
> Voici ce qui s'y passe de façon stéréotypée, sans l'ombre d'une variante depuis un quart de siècle.
> La "session" s'ouvre le samedi à 3h. par un petit discours du ministre d'Etat qui constate les "progrès" réalisés pendant le dernier exercice et le "bon état des finances". Puis on donne lecture de deux ou trois rapports sur des questions pas trop passionnantes ni susceptibles surtout de diviser les esprits. Ce petit ordre du jour édulcoré s'accomplit devant une trentaine de personnes convaincues tout au plus, parmi lesquelles une dizaine à peine vient du dehors. La continuation de la lecture des rapports se fait le dimanche matin de 10 h. à midi, devant le même public, auquel s'adjoingent successivement les étrangers venus exclusivement pour le Banquet. Celui-ci se donne à 1 heure en grande pompe avec copieux menu (5frs le couvert sans le vin). Il n'y a que les grosses légumes qui peuvent se payer ce luxe et goûter le régal final : une allocution *ex cathedra* du Président sur la "situation politique" (164).

L'assemblée générale de la Fédération qui se réunit le 6 novembre 1908 avait une toute autre ampleur : contrairement à l'habitude, il s'agissait de délibérer sur la réforme militaire, la réforme scolaire, la réforme électorale et, accessoirement, l'organisation du congrès catholique.
Ces grands problèmes n'étaient pas encore à l'ordre du jour des assemblées parlementaires; et un certain énervement gagna les progressistes et les milieux gouvernementaux. Le *Journal de*

(162) *Le Bien Public*, 6 octobre 1908.
(163) *Le Pays Wallon*, 5 octobre 1908.
(164) *La Dépêche*, 5 février 1907.

Bruxelles, officieux du ministère, s'empressa d'écrire que

"le mandat impératif est contraire à l'essence même de l'institution parlementaire; il est contraire à la tradition du parti catholique de Belgique...
Les délégués catholiques qui délibèreront à Bruxelles sont des gens trop raisonnables et trop dévoués au gouvernement catholique pour l'oublier. Aussi bien si, par hasard, il se manifestait chez quelques-uns d'entre eux une propension à donner aux voeux à émettre une sorte de caractère d'injonction, le président de la Fédération serait-il là pour les ramener à une attitude plus sage. Que de fois M. Woeste a dans ses discours, dans ses écrits, protesté contre la tendance à laisser des personnes sans responsabilités empiéter sur l'action gouvernementale ou parlementaire ! " (165).

Devant les délégués des associations conservatrices, Woeste tint un tout autre langage que celui que lui demandait suavement le *Journal de Bruxelles*.

"Evidemment, dit-il, la direction des forces catholiques appartient au gouvernement et à la droite; mais il est de bonne politique, selon moi, de faire entendre de temps en temps les voeux de l'opinion. Ces voeux seront pesés dans l'enceinte parlementaire et il vaut mieux qu'ils se produisent avant tout débat afin d'éviter plus tard de regrettables conflits".

De Broqueville (166) prit la parole immédiatement après le vieux président, et contra violemment celui-ci. "Nous ne pouvons improviser ici des solutions qui pourraient compromettre la situation d'un gouvernement qui n'a pas démérité. Je ne suis partisan ni de l'abolition ou du remplacement ni de l'instruction obligatoire, ni même de la Représentation proportionnelle. Je reconnais cependant que bien des mandataires du parti catholique sont d'un avis différent du mien et je ne me sens ni le droit ni le devoir de les 'museler' ". Et après avoir fait longuement applaudir le nom de Schollaert, de Broqueville poursuivit : "Mon intention n'est pas de blâmer ceux qui ont pris l'initiative de cette réunion. Mais il importe que nous ne prenions pas de solutions hâtives." Et de proposer un ordre du jour où, "considérant la gravité et la complexité des problèmes soulevés, estimant qu'il y a lieu de rechercher les solutions par l'accord du gouvernement et de la droite parlementaire", les délégués ex-

(165) *Le Journal de Bruxelles*, 4 novembre 1908.
(166) 1860-1940. Député de Turnhout de 1892 à 1919, sénateur de 1919 à 1936, Charles de Broqueville fut ministre des Chemins de fer de 1910 à 1911. Chef du Cabinet de 1911 à 1918, ministre d'Etat, il fit partie de plusieurs gouvernements avant de redevenir Premier ministre de 1932 à 1934.

primaient leur confiance dans le gouvernement.
Dépité, Woeste fit remarquer que l'initiative de l'ordre du jour émanait des associations. Les délégués de celles-ci s'exprimèrent l'un après l'autre, mais pour constater que l'assemblée étant divisée, il valait mieux s'abstenir de discuter. Woeste tenta bien de manipuler le communiqué final, mais il se rendit bien compte que son autorité était battue en brèche. Il se rallia à la proposition de Pirmez, passée inaperçue, de charger le nouveau président de la Chambre, Cooremans, de continuer avec les délégués des associations les pourparlers relatifs à l'organisation du congrès catholique (167).
Le lendemain, on examina quand même le projet de congrès. Les délégués de Gand exprimèrent le voeux que le congrès ne soit pas un congrès politique, mais un congrès d'oeuvres. Woeste suggéra que la question scolaire pourrait faire l'objet de résolutions importantes; sur d'autres terrains les catholiques étant très divisés, on pourrait aussi s'occuper du développement des oeuvres (168).

Les leçons de l'événement furent aussitôt tirées par la presse. Le *Journal de Bruxelles*, après avoir fait grand cas de l'intervention de de Broqueville, exprima hypocritement à Woeste sa reconnaissance pour avoir convoqué la réunion. Celui-ci n'avait d'ailleurs pas caché une grande satisfaction un peu contrainte : "Je suis très content. L'assemblée a décidé que toutes les questions irritantes doivent être réservée. Il ne peut donc plus être question à l'heure présente, ni de service personnel, ni d'enseignement obligatoire, ni de réforme électorale. Je ne demandais pas mieux. Je suis donc enchanté" (169).
Mais ces tentatives du vieux chef pour déformer la portée réelle de la motion votée et pour sauver la face ne devaient pas trouver grâce auprès de la presse tant libérale que catholique modérée ou démocratique.
La *Chronique* vit dans certains passages du discours de de Broqueville "autant de coups droits à l'adresse de M. Woeste". Elle note que, ce discours ayant été très applaudi, "M. Woeste n'a pas osé se rebiffer" (170).
Le *Petit Bleu* conclut ainsi son résumé de la séance : "M. Woeste est donc battu, à plates coutures. Toute son astuce a servi à faire voter un ordre du jour de confiance en faveur du cabinet Schollaert. Ce qu'on doit se gondoler, rue de la Loi ! " (171).

(167) *Le Journal de Bruxelles*, 7 novembre 1908.
(168) *Le Journal de Bruxelles*, 8 novembre 1908.
(169) *Ibid.*
(170) *La Chronique*, 7 novembre 1908.
(171) *Le Petit Bleu*, 7 novembre 1908.

Analysant finement la situation, l'*Etoile Belge* fit remarquer que

"M. Woeste feint de croire qu'il ne saurait être question pour le moment ni de service personnel, ni d'instruction obligatoire, ni de réforme électorale. Or, pour interpréter ainsi l'ordre du jour, il faut que M. Woeste fasse abstraction d'une partie du texte voté. La Fédération désire bien que les trois réformes institués plus haut soient réservées, mais elle ajoute : "autant que possible et qu'en tout cas les solutions à adopter soient arrêtées de commun accord entre le gouvernement et les droites parlementaires." Le gouvernement pourrait donc, demain, déclarer que la question du recrutement de l'armée ne peut pas être plus longtemps réservée, et prétendre qu'il s'inspire de l'ordre du jour de la Fédération, lequel renouvelle au ministère attaqué par M. Woeste l'expression de son entière confiance" (172).

Du côté catholique, la *Dépêche* fit valoir que "la réunion d'un congrès total du parti - proposition à laquelle la Fédération vient enfin de se rallier - aura pour effet inévitable de faire s'ouvrir portes et fenêtres et de laisser entrer à flots l'air et la lumière" (173).
Le *Bien Public* estima que "nulle part ne s'accuse un mouvement sensible ou simplement appréciable à l'appui d'une modification à introduire dans la direction générale de notre politique", ce qui revenait à dire que le gouvernement était dans la bonne voie (174).
Le *Courrier de Bruxelles* ne manqua pas d'incriminer Verhaegen à propos d'un récent article dans la *Revue sociale catholique*, où le leader démocrate proposait un programme catholique (175).

"Ainsi donc l'un, le simple membre du parti, pouvait seul, sans consultation préalable, jeter sur le chemin du parti catholique un programme libéral source de division, et l'autre, le chef incontesté le président de nos associations politiques, ne pouvait pas en appeler aux associations, c'est-à-dire la représentation même du parti tout entier ! "

Et de magnifier Woeste, plus soucieux que tout autre des droits et de l'opinion d'autrui (176).
La *Métropole* y alla d'un très typique couplet conservateur :

"Ce qui ressort de toute évidence et n'a cessé d'être souligné dans cette réunion, c'est que les catholiques belges attendent de leurs mandataires au pouvoir non pas l'accomplissement de réformes sur l'opportunité

(172) *L'Etoile Belge*, 8 novembre 1908.
(173) *La Dépêche*, 8 novembre 1908.
(174) *Le Bien Public*, 8 novembre 1908.
(175) A. VERHAEGEN, "Au lendemain des élections législatives et provinciales de 1908", dans *Revue Sociale Catholique*, t. XII, 1907-1908, pp. 256-285.
(176) *Le Courrier de Bruxelles*, 8 novembre 1908.

desquelles l'opinion est restée chez eux partagée, mais celles sur lesquelles l'accord s'est affirmé inéluctablement depuis longtemps..." (177).

Malgré ces interprétations de casuiste, il apparut clairement à l'opinion que Woeste avait beaucoup vieilli.
La *Chronique* traduisit assez bien le sentiment général lorsqu'elle établit un parallèle entre le ministre d'Etat alostois et "Frère-Orban à son déclin, quand la poussée démocratique ébranla dans ses fondements le vieil édifice doctrinaire" (178).
Le président de la *Fédération* ne pouvait se dissimuler ce que signifiait pour lui un échec aussi net. Son attitude devint plus prudente.

Le projet de congrès catholique profita en quelque sorte de cette diversion. Il fut même question un moment d'organiser, outre les séances de l'assemblée générale, de grandes fêtes jubilaires tenues simultanément dans les neuf chefs-lieux de province. Le président de la Chambre, Cooreman (179), était chargé de poursuivre les négociations entamées par Schollaert. Celles-ci s'annonçaient bien, et le *Journal de Bruxelles* put chanter victoire au lendemain de l'assemblée de la *Fédération* :

"On pouvait peut-être croire au début que l'idée de la réunion d'un congrès n'était pas unanimement admise parmi les associations catholiques. On avait, notamment, dit que M. Woeste n'y était pas très favorable. L'accueil qui a été fait, dans la réunion de vendredi, à la proposition ayant en vue l'organisation du congrès a montré le contraire" (180).

Les négociations ne reprirent pourtant qu'en janvier 1909. Le président Cooreman convoqua les délégués des associations pour le 21 (181). Helleputte, Woeste, Pirmez, Verhaegen et Koch (182) assistèrent à cette réunion. Les progrès enregistrés à celle-ci furent notables : le congrès durerait du jeudi jusqu'au dimanche; il comprendrait cinq sections. On se mit d'accord sur la ville de Malines

(177) *La Metropole*, 8 novembre 1908.
(178) *La Chronique*, 8 novembre 1908.
(179) 1852-1926. Gérard Cooremans était député de Gand; il fut président de la Chambre de 1908 à 1912. Ministre d'Etat, il fut chef du Cabinet de mai à novembre 1918.
(180) *Le Journal de Bruxelles*, 10 novembre 1908.
(181) *Verslagboek*, 20 janvier 1909.
(182) 1842-1921. Industriel, Julien Koch avait été député conservateur d'Anvers de 1892 à 1900.

et l'on avança comme date la première quinzaine de septembre (183). L'accord de Woeste fut acquis à la condition que le Congrès serait un congrès d'oeuvres, et que l'on écarterait des débats les question controversées.
Comme cheville ouvrière de l'organisation, on choisit Valentin Brifaut, "dont les qualités d'activité et de talent avaient déjà eu mainte occasion de se faire valoir" (184).
Brifaut, nommé secrétaire général du Congrès, était une figure curieuse du parti catholique. Jeune avocat, il militait à la Jeune Garde catholique d'Ixelles, dont il était le président. Conseiller communal d'Ixelles à partir de 1908 (il devait le rester jusqu'en 1946), il était en même temps l'animateur d'un *Bulletin anti-maçonnique* virulent. Il allait bientôt participer à la fondation de la *Ligue scolaire catholique*, avant d'entrer à la Chambre comme député de Dinant (de 1912 à 1925) et de devenir après la guerre un ardent propagandiste du scoutisme (185).

Il n'est pas douteux que la subite acceptation de Woeste et la tournure rapide que prenaient les choses trouvaient leur origine dans une intervention discrète mais pressante du cardinal Mercier. Les preuves en sont encore insuffisantes, mais la présomption est très forte (186).

Une seconde réunion de préparation se tint le 6 février, toujours sous la présidence de Cooreman. Y assistaient Woeste, Pirmez, le chanoine Luytgaerens, secrétaire général du *Boerenbond*, Edouard de Pierpont, de l'Alliance des Mutualités chrétiennes (187), Defourny et Brifaut. La date du congrès fut fixée du 23 au 26 septembre; on décida de faire figurer dans le Comité organisateur les présidents des diverses grandes associations catholiques et de lancer une circulaire de convocation à l'intention de tous les mouvements et oeuvres (188).

(183) *Le Journal de Bruxelles*, 23 janvier 1909.
(184) Ch. WOESTE, *op. cit.*, p. 347.
(185) Outre la courte notice que lui consacre P. VAN MOLLE, *Le Parlement Belge, 1894-1969*, Gand, 1969, p. 27, voir J. PIERRY, *In memoriam Valentin Brifaut (1875-1963), ancien président du Conseil de l'enseignement primaire catholique*, s.l., 1969, 6 pp.
(186) C'est aussi l'avis de M. le Professeur AUBERT, *art. cit.*, pp. 224-225 : "... cette manifestation serait-elle un simple week-end ou un véritable congrès ? Il semble bien que l'influence du cardinal Mercier fut pour beaucoup dans la décision de choisir la seconde solution".
(187) 1871-1946: Edouard de Pierpont était depuis 1902 bourgmestre de Rivière. En 1904, il fut élu conseiller provincial.
(188) *Le Journal de Bruxelles*, 7 février 1909.

Valentin Brifaut se mit aussitôt au travail. Il adressa au début de mars un questionnaire aux présidents de tous les cercles catholiques du pays leur demandant "quels sont les observations et les voeux que l'expérience et la pratique des oeuvres auxquelles ils collaborent leur suggèrent en vue du congrès". Un dossier se rapportant à chacune des six sections (oeuvres religieuses, oeuvres d'enseignement, oeuvres économiques et sociales, oeuvres de presse et de propagande, oeuvres artistiques et littéraires, oeuvres coloniales) serait ainsi constitué, en vue de permettre aux bureaux des sections de désigner ultérieurement les rapporteurs. La publication anticipée des rapports permettrait de trouver des supports pour les discussions du congrès (189).
Pour sa part, la *Ligue démocratique* insista sur la participation des ouvriers au cortège :

> "Le congrès de Malines constituera une manifestation grandiose à laquelle il importe que de nombreux ouvriers prennent part. Ce qui fait un des côtés les plus touchants et les plus saisissants des congrès catholiques allemands, c'est le défilé interminable des ouvriers qui s'y rendent. Il importe qu'il en soit de même chez nous, que des mesures soient prises immédiatement, qu'on organise de suite une bourse de voyage" (190).

Le cardinal Mercier était intervenu auprès du P. Rutten (191) pour le prier de ne pas tenir en 1909 une semaine sociale analogue à celle qui s'était déroulée en 1908, de manière à ne pas établir une sorte de concurrence susceptible de nuire à la réussite du congrès.
Les démocrates se mirent d'accord pour charger le P. Rutten d'une démarche auprès du cardinal pour convaincre celui-ci de la compatibilité du Congrès et de la Semaine sociale ou, à défaut, pour le prier de donner au Congrès une sous-section syndicale. Le cardinal finit par accepter le maintien de la Semaine sociale, qui eut effectivement lieu (192).

Le 20 mars, le comité organisateur du Congrès se réunit pour la première fois, sous la présidence de Cooreman. Ce comité, fort nombreux, comptait un certain nombre d'ecclésiastiques, signe de la

(189) *Le Journal de Bruxelles*, 1 mars 1909.
(190) Réunion du comité de la *Ligue*, *Verslagboek*, 7 mars 1909.
(191) 1875-1952. Le P. Rutten, dominicain, secrétaire général de la *Confédération des Syndicats chrétiens*, de 1904 à 1919, publiait annuellement depuis 1903 un important *Rapport sur le mouvement syndical chrétien en Belgique*.
(192) Compte-rendu de la réunion du comité de la *Ligue*, dans le *Journal de Bruxelles*, 9 mars 1909.

sollicitude des évêques pour le Congrès : on était loin, en tout cas, du congrès laïque souhaité en 1904. Beernaert et Woeste, ministres d'Etat, Mgr Legraive, évêque auxiliaire de Malines (193), les députés Carton de Wiart, de Lalieux (194), Ortegat (195), Pirmez, Verhaegen, Mgr Van Roey, vicaire général de Malines (196), le P. Rutten et le chanoine Ladeuze, nouveau recteur de l'Université de Louvain (197) étaient les plus notoires parmi les membres du comité (198), qui s'était choisi comme secrétaires Brifaut, Defourny, Van Cauwenbergh, avocat à Anvers (199) et Van Hecke, jeune professeur à l'Université de Louvain (200).

On décida tout d'abord du mode de répartition des travaux entre les différentes sections; on arrêta les noms des personnalités qu'on solliciterait pour concourir à l'organisation du Congrès. D'autre part, on décida de faire appel à quelques grands orateurs de France, Allemagne et Hollande. Enfin, un comité spécial serait chargé, sous la direction d'Ortegat, de veiller à l'organisation matérielle des fêtes et du cortège à Malines. Une seconde réunion eut lieu le 2 mai (201).

A cette date déjà, la propagande avait été menée bon train, et un millier d'adhésions avaient été enregistrées. Le secrétariat du Congrès, installé rue du Parchemin, animait tout le travail de préparation des différents mouvements et collationnait une abondante documentation.

Les bureaux des sections se constituèrent définitivement au début de juin (202). Aux six sections déjà citées s'était ajoutée une

(193) 1858-1940. Mgr Legraive était vicaire général et Président du Grand Séminaire.
(194) 1862-1918. Emile de Lalieux, bourgmestre de Nivelles en 1895, fut député de 1896 à 1900, puis de 1908 à 1910 et de 1911 à sa mort, ces deux dernières fois comme suppléant heureux. Il était président de la *Fédération des Sociétés de gymnastique et cercles d'armes*.
(195) 1857-1925. Jules Ortegat, lui aussi suppléant heureux, fut député de Malines de mai 1909 à 1919.
(196) 1874-1961. Professeur ordinaire à la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain en 1907, le futur archevêque de Malines fut nommé vicaire général en 1909.
(197) 1870-1940. Le Chanoine Ladeuze fut recteur de 1909 à sa mort.
(198) La liste des membres du comité organisateur est reproduite dans le *Guide-Programme du Congrès Catholique*, Bruxelles, 1909, pp. 21-22.
(199) 1841-1923. Florentin Van Cauwenbergh, avocat et notaire, fut bourgmestre de Lierre de 1872 à 1911 et député de Malines de 1894 à 1921.
(200) 1881-1959. Albert Van Hecke était ingénieur civil; il fut nommé professeur à l'Université de Louvain en 1909.
(201) *Le Journal de Bruxelles*, 2 mai 1909.
(202) *Le Journal de Bruxelles*, 7 juin 1909.

section féminine, primitivement rattachée à la IIe section (oeuvres économiques et sociales), mais dont les rapports furent publiés séparément par la suite. Un savant dosage présida à la répartition des fauteuils : M. de Bavay, conseiller émérite à la Cour de Cassation, fut président de la Ière section (oeuvres religieuses, morales et charitables); Verhaegen fut nommé à la IIe (oeuvres économiques et sociales), Woeste à la IIIe (oeuvres scolaires et postscolaires), Pirmez à la IVe (oeuvres de presse et de propagande), Carton de Wiart, directeur de *Durendal*, à la Ve (oeuvres scientifiques, artistiques et littéraires) et Beernaert à la VIe (oeuvres coloniales) : les démocrates recevaient la place qu'ils attendaient. Un grand nombre de sous-sections permit de donner à tous les rapports un cadre plus ou moins logique (203).

Au début de juillet, les bureaux des sections désignèrent les rapporteurs pour les différentes questions qu'ils voulaient voir envisager (204); il fut décidé de créer une sous-section présidée par l'ancien ministre Francotte, dont on avait jusque-là oublié d'utiliser les talents (205).

Le cardinal Mercier suivait de très près le travail de préparation; il écrivit personnellement à Verhaegen, Helleputte et Mabille pour les prier de prendre la parole aux assemblées populaires finales (206). Rien mieux que ces interventions ne saurait prouver combien l'archevêque de Malines était réellement l'animateur et le promoteur de l'entreprise.

A la veille du Congrès, 80.000 circulaires de toutes espèces et 20.000 lettres avaient été expédiées par le secrétariat, transféré au domicile de Brifaut, rue de Stassart à Bruxelles; les 250 quotidiens et hebdomadaires catholiques avaient été inondés de communiqués : deux mille pages représentant l'effort de synthèse de quelques deux cents rapports avaient été corrigées et étaient prêtes à être publiées et distribuées (207).

L'assemblée générale des catholiques pouvait s'ouvrir.

(203) Le détail des bureaux des sections et sous-sections est publié dans le *Guide-Programme...*, pp. 28-51.
(204) *Le Journal de Bruxelles*, 2 juillet 1909.
(205) *Le Journal de Bruxelles*, 1 août 1909.
(206) *Fonds Verhaegen*, I/4; *F.S.H.*, 89.
De même, le cardinal écrivit à Woeste pour le prier de prononcer un discours sur la Papauté; celui-ci, pour ne pas créer d'incident diplomatique avec l'Italie, préféra préparer un discours sur l'action catholique. Cfr Ch. WOESTE, *op. cit.*, pp. 353-354.
(207) *Le Journal de Bruxelles*, 22 septembre 1909.